

# Rapport d'activité 2015



**eau  
D'AZUR**  
Votre régie de l'eau  
de la Métropole Nice Côte d'Azur

# Régie Eau d'Azur



## Sommaire

LA REGIE EAU D'AZUR .....	4
<b>I. RESSOURCES EN EAU .....</b>	<b>11</b>
1) Secteur Littoral Rive Gauche .....	11
2) Secteur Moyen Pays Rive droite du Var .....	14
3) Secteur Haut Pays .....	16
<b>II. PRODUCTION D'EAU POTABLE .....</b>	<b>21</b>
1) Localisation des sites de production .....	21
2) Volumes d'eau produits .....	23
3) Valorisation énergétique de la production d'eau .....	25
<b>III. DISTRIBUTION .....</b>	<b>29</b>
1) Echanges d'eau potable .....	29
2) Evolution des volumes achetés, vendus et mis en distribution .....	32
<b>IV. PERFORMANCE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION .....</b>	<b>37</b>
1) Un engagement du Grenelle II de l'environnement .....	37
2) Suivi des indicateurs .....	39
<b>V. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE .....</b>	<b>45</b>
1) Composition de l'eau au robinet .....	45
2) Contrôles sanitaires .....	45
3) Mises en conformité dans le Haut Pays .....	49
4) Contrôle continu de la qualité .....	52
<b>VI. GESTION PATRIMONIALE .....</b>	<b>59</b>
1) Mise en conformité dans le Haut Pays .....	60
2) Sécurisation de l'alimentation en eau potable .....	62
3) Accompagnement des grands projets urbains .....	63
4) Renouvellement et extension de canalisations .....	64
5) L'achat des biens de reprise ou biens propres du délégataire sortant .....	65
<b>VII. LES SERVICES A LA CLIENTELE .....</b>	<b>69</b>
<b>VIII. L'ECONOMIE DU SERVICE .....</b>	<b>73</b>
1) Les enjeux relevés en 2015 .....	73
2) Recettes de fonctionnement .....	74
3) Dépenses de fonctionnement .....	76
4) Recettes et dépenses d'investissement .....	78
5) Le Résultat .....	81
6) Annuités et encours de la dette .....	82
<b>IX. INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2015 .....</b>	<b>85</b>
<b>X. ANNEXES .....</b>	<b>89</b>
1) Indice d'avancement de la ressource en eau .....	89
2) Tarifs de l'eau .....	91
3) Détails par communes des volumes prélevés, produits, mis en distribution, consommés et du nombre d'habitants .....	93

## LA REGIE EAU D'AZUR

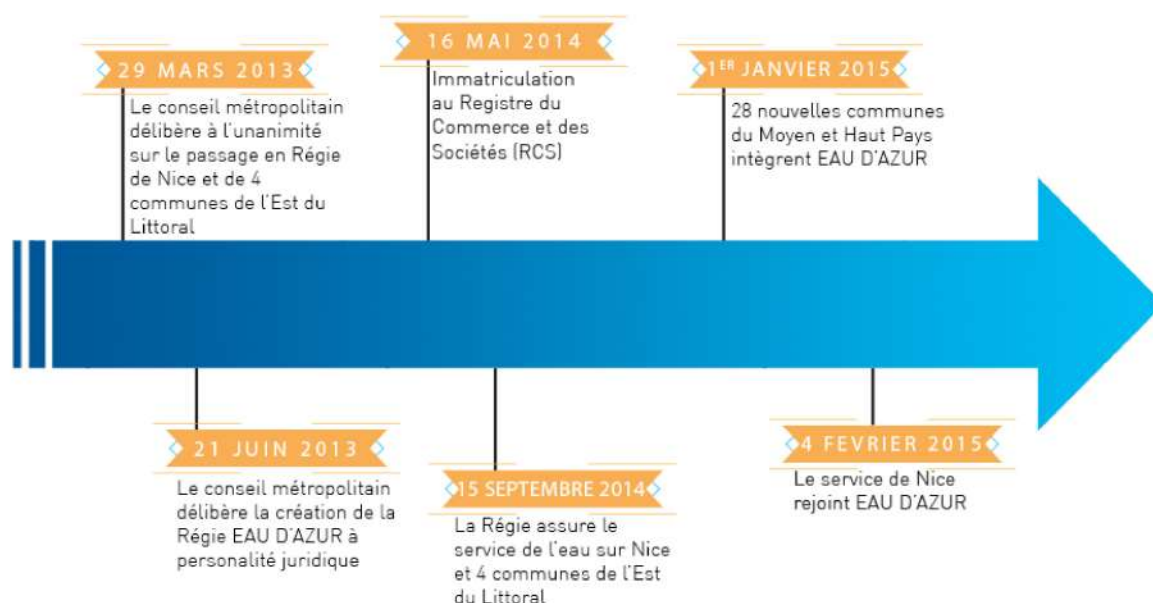
Créée en 2014, la Régie Eau d'Azur, établissement public à caractère industriel et commercial doté d'une autonomie financière, assure depuis février 2015, l'exploitation de l'eau, sur 33 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Poussée par la volonté de valoriser les atouts géographiques du territoire et de faire jouer la solidarité et la complémentarité entre le Haut Pays et le Littoral, la régie a intégré autour de Nice et en fonction des échéances contractuelles, les communes du Littoral Rive Gauche, Moyen Pays Rive Droite et Haut Pays décomposées comme suit :

**Littoral Rive Gauche** : Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Falicon, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Villefranche-sur-Mer.

**Moyen Pays Rive Droite** : Gattières, La Gaude, Saint-Jeannet

**Haut Pays** : Vallée de la Tinée : Bairols, Clans, Ilonse, Isola, La Tour-sur-Tinée, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Tournefort, Valdeblère. Vallée de la Vésubie : Belvédère, Duranus, la Bollène-Vésubie, Lantosque, Roquebillière, Saint-Martin Vésubie, Utelle, Venanson.



Forte d'une équipe de près de 300 collaborateurs, dont 25% sont issus de la Métropole et 75% de Veolia Eau en majeure partie, la Régie Eau d'Azur assure son activité sous la gouvernance d'un Conseil d'Administration présidé par Monsieur Hervé Paul.

Le conseil d'administration est composé de 17 membres issus du Conseil Métropolitain et 3 membres en tant que personnes qualifiées.

Les membres du Conseil Métropolitain sont Xavier Beck, André Chauvet, Stéphane Cherki, Paul Cuturello, Jean-Paul Dalmasso, Christelle D'Intorni, Claude Guigo, Philippe Pradal, Nadia Lévi, André Chauvet, Gérard Manfrédi, Véronique Paquis, Roger Roux, Jean-Michel Sempere, Gérard Steppel, Jean Thaon, Christophe Trojani.

Les personnes qualifiées sont Gérard Bédini (représentant du personnel de l'établissement, secrétaire du Comité d'Entreprise), Charles Durandy (Président de l'Association Région Verte, représentant des usagers) et Pierre-Jean Barre (Directeur de l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Ecologie et du Développement Durable).

### Carte du territoire de la Régie Eau d'Azur – Modes de gestion



## Organigramme simplifié :



Répartition géographique des différents services et agences de la Régie Eau d'Azur :

- La Direction et les services administratifs sont basés au siège social, [369-371 Promenade des Anglais 06200 Nice](#).
- La Direction et les services liés à l'exploitation sont regroupés à l'Agence de Nice, [Camin René Pietruschi 06100 Nice](#) : services Patrimoine, Etudes et Travaux, Informatique. Le service Expertise et Support Technique est à proximité, et occupe des bureaux au sein de l'usine de Super-Rimiez, [avenue de Rimiez, 06100 Nice](#).
- L'Agence du Littoral se situe au Col de Villefranche, [chemin du Vinaigrier 06100 Nice](#).
- L'Agence du Haut et Moyen Pays au 235 allée Hector Pintus 06610 La Gaude. Cette agence possède deux accueils clientèle, un, [place Gaissa 06420 Isola](#), l'autre [3 rue Pierre Guignonis 06450 Roquebillière](#).

La Régie Eau d'Azur porte le projet de mutualisation de moyens humains, techniques et financiers, entre les communes du littoral et celles du Haut Pays, caractérisé par la volonté de :

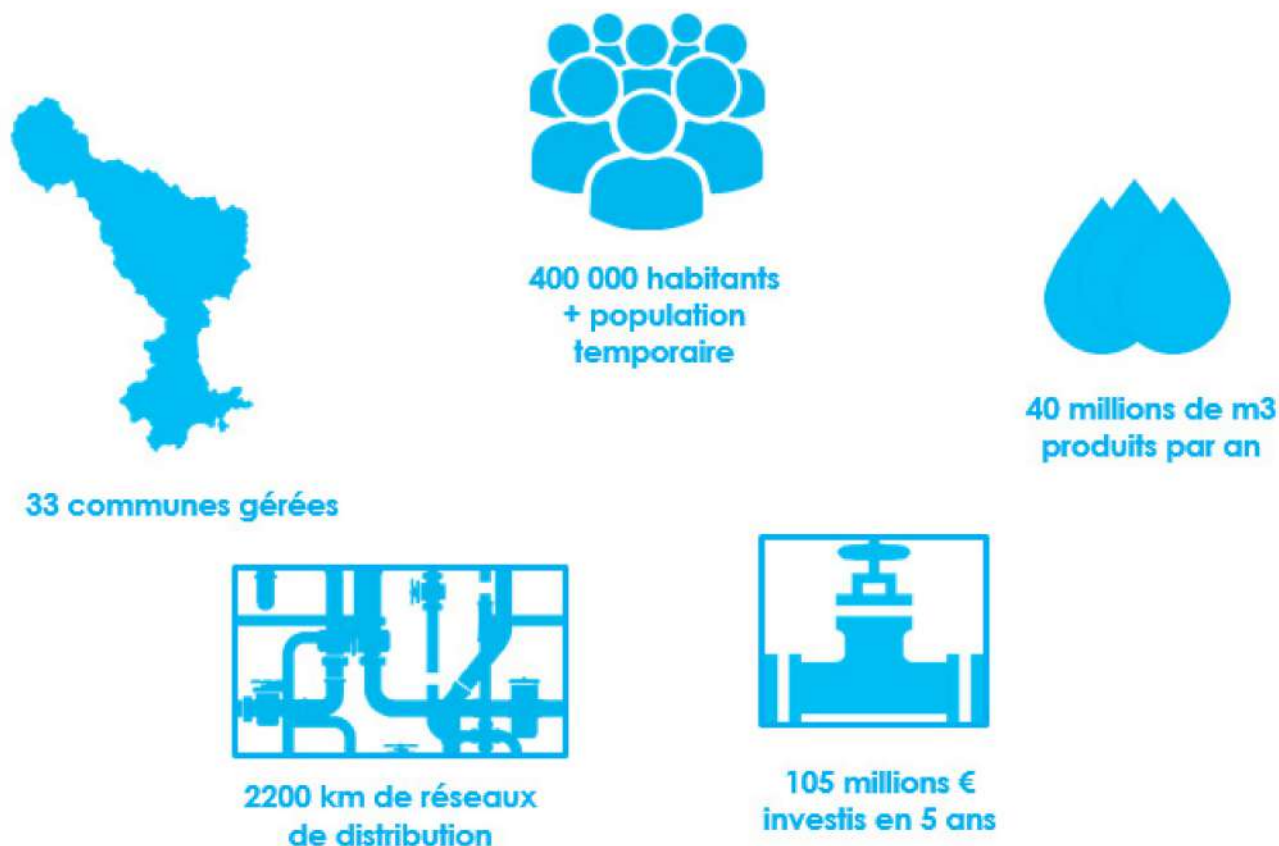
- maîtriser l'évolution du prix de l'eau,
- garantir la protection des ressources
- fournir un service du meilleur niveau pour tous.

Le plan quinquennal d'investissements de la régie doublera le montant des travaux réalisés sur ces périmètres par rapport à la période précédente : en moyenne 21 millions d'euros seront investis chaque année, soit près de 108 M€ sur cette période.

Des investissements majeurs seront engagés dans les domaines de la sécurisation de l'alimentation en eau, de la qualité de l'eau, de la mise en conformité des installations et des réseaux, du renouvellement du patrimoine ou encore de la modification des réseaux nécessaires aux grands projets d'urbanisme en cours.

Le rapport annuel permet d'effectuer un bilan de la gestion de l'eau potable. Il aborde l'ensemble des données techniques, organisationnelles et financières du service public de l'eau assuré par la Régie Eau d'Azur.

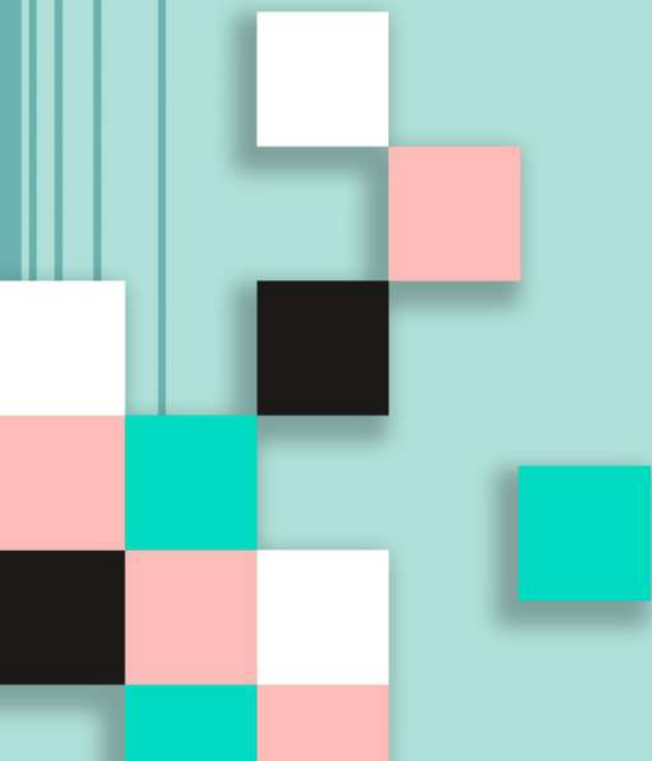
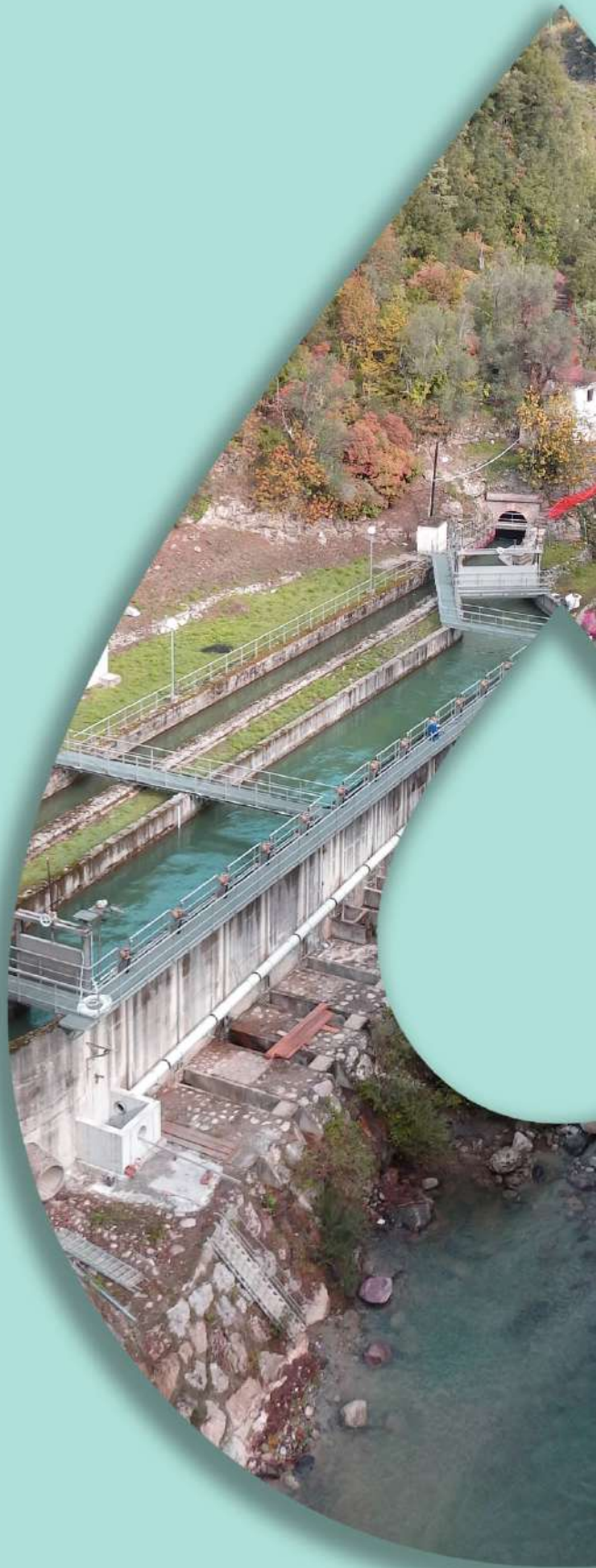
#### Quelques chiffres clefs :





01

# Ressources en eau





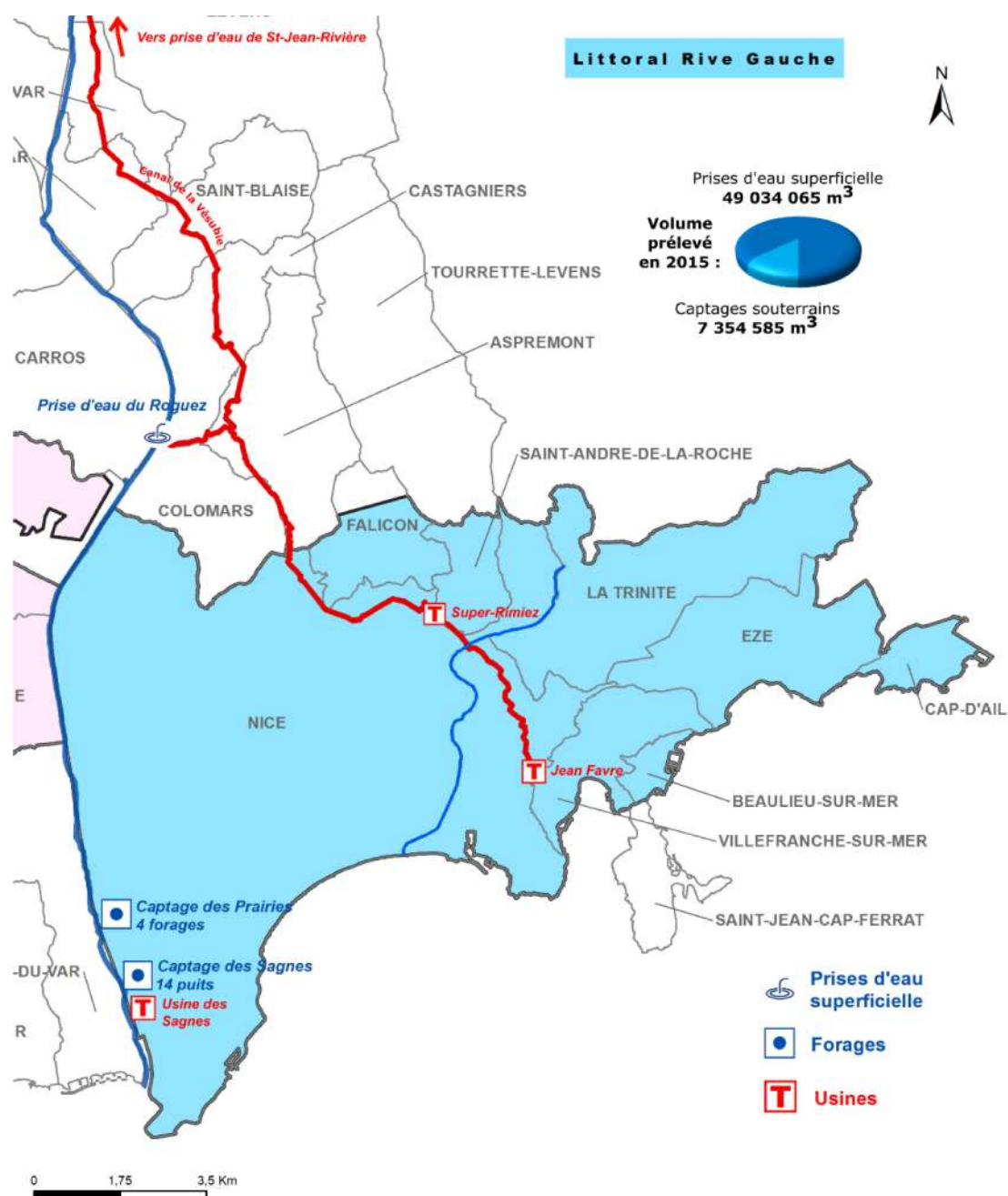
# I. RESSOURCES EN EAU

## 1) Secteur Littoral Rive Gauche

Sur le secteur Littoral (en bleu sur la carte) regroupant les communes de Nice, Falicon, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail, les prélèvements en eau de surface sont majoritaires et en provenance de la prise d'eau de Saint-Jean-La-Rivière, sur la Vésubie.

Le reste des prélèvements provient des captages des Sagnes et des Prairies dans la nappe phréatique du Var et constitue 13% des ressources prélevées en 2015. (cf. Carte ci-après).

**Carte 1 : ressources en eau, secteur littoral rive gauche**

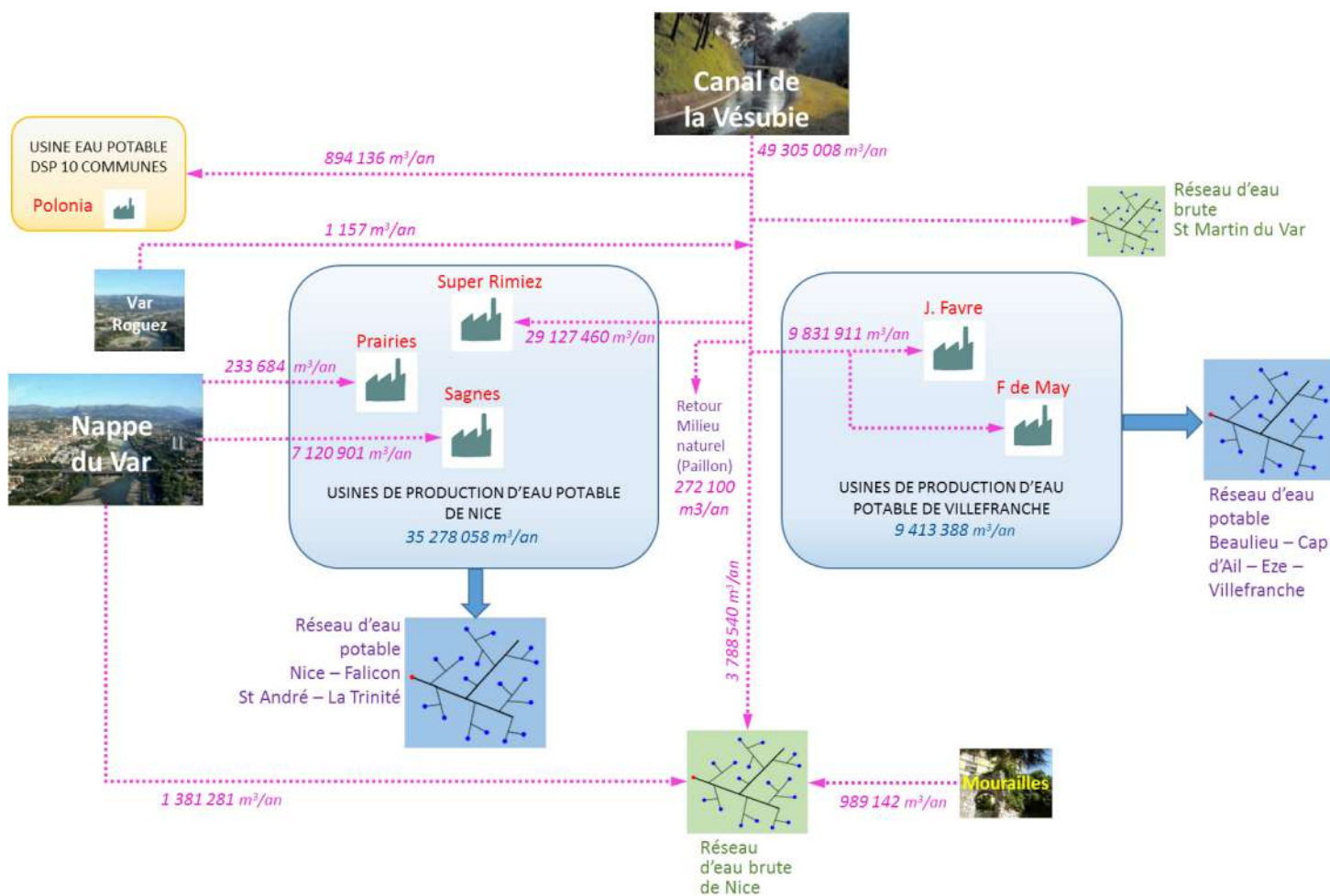


L'eau acheminée par le canal de la Vésubie et l'eau pompée dans la nappe du Var alimentent ce secteur littoral rive gauche et au-delà, par la vente d'eau, des communes plus à l'est du département et une partie de la Principauté de Monaco.

Le réseau d'eau brute de Nice est alimenté majoritairement par les mêmes ressources que le réseau d'eau potable (canal de la Vésubie et nappe du Var) et par une ressource propre qui est le captage des Mourailles. L'eau du réseau d'eau brute n'est pas traitée et a principalement un usage municipal (nettoyage de la voirie et arrosage des espaces verts) ; elle fournit également de gros consommateurs comme l'usine de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice.

Le schéma ci-dessous détaille la répartition des prélèvements en fonction des ressources sur le secteur Littoral Rive Gauche :

**Schéma 1 : utilisation des ressources en eau sur le secteur Littoral Rive Gauche année 2015**



Les volumes prélevés évoluent entre 2011 et 2015 :

RESSOURCE *	Captage	2011	2012	2013	2014	2015	N / N-1
Vésubie (eau de surface)	St Jean La Rivière	58 457 376	56 474 008	52 992 048	50 541 296	49 305 008	-2%
Nappe du Var	Champ captant des Sagnes	3 576 965	4 455 118	4 990 638	7 513 952	7 120 901	-5%
	Champ captant des Prairies	61 780	58 340	67 140	80 701	233 684	
Var (eau de surface)	Station de secours du Roguez	-	6 190	3 860	3 470	1 157	
<b>TOTAL</b>		<b>62 096 121</b>	<b>60 993 656</b>	<b>58 053 686</b>	<b>58 139 419</b>	<b>56 660 750</b>	<b>-3%</b>

\* une partie des ressources est utilisée pour le réseau d'eau brute (cf schéma "Utilisation des ressources" de la page précédente)

RESSOURCE SUPPLEMENTAIRE (uniquement pour l'eau brute)	Captage	2011	2012	2013	2014	2015	N / N-1
Nappe du Var	Captage du MIN	1 661 583	1 506 415	1 321 185	1 435 104	1 381 281	-4%
Mourailles	Sources	1 027 221	1 193 810	1 171 199	835 733	989 142	18%
<b>TOTAL</b>		<b>2 688 804</b>	<b>2 700 225</b>	<b>2 492 384</b>	<b>2 270 837</b>	<b>2 370 423</b>	<b>4%</b>

Depuis 2014, principalement en période estivale, l'augmentation du débit réservé au droit de la prise d'eau de Saint-Jean-La-Rivière a entraîné:

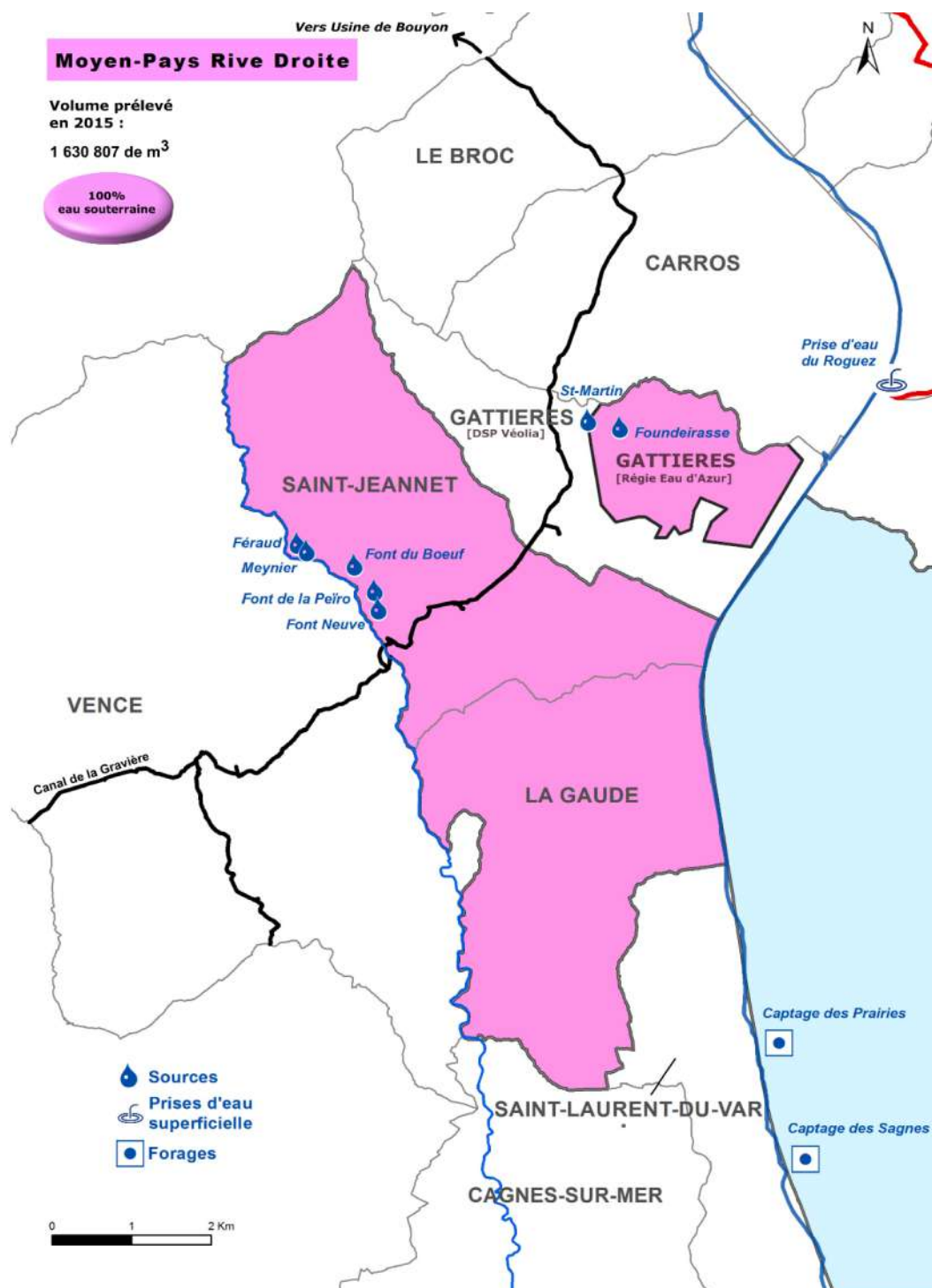
- Une diminution des volumes prélevés sur la Vésubie
- Une augmentation de ceux pompés dans la nappe du Var (Sagnes + Prairies) pour compenser les besoins en prélèvement
- Une augmentation des coûts d'exploitation

## 2) Secteur Moyen Pays Rive droite du Var

Sur ce secteur (en rose sur la carte) qui regroupe les communes de La Gaude, Saint-Jeannet et une partie de Gattières, les ressources proviennent de 7 sources situées sur les communes de Saint-Jeannet et Gattières.

La totalité des prélèvements réalisés sur les communes du Moyen Pays est issue de ressources d'origine souterraine.

**Carte 2 : secteur moyen Pays Rive Droite du Var**



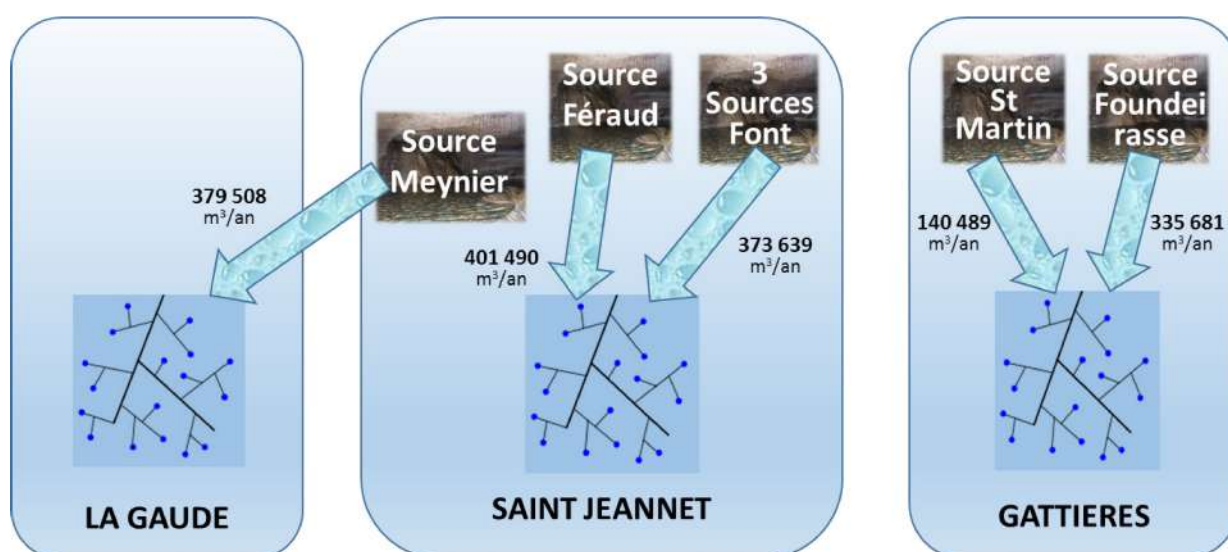
L'eau des sources de la commune de Saint-Jeannet alimente outre la commune de Saint-Jeannet (Sources Féraud, Font de Bœuf, Font Peyros, Font Neuve) celle de La Gaude (Source Meynier).

A noter qu'une partie de la commune de La Gaude n'est alimentée que par des achats d'eau (réseau distinct anciennement géré en Délégation de Service Public) en provenance du canal de la Gravière.

La commune de Gattières, est quant à elle, approvisionnée par 2 sources situées sur son propre territoire : la source Saint-Martin destinée à l'alimentation du vieux village et la source Foundeirasse qui couvre le réseau Nord de la commune.

Un achat d'eau en provenance du canal de la Gravière est possible en différents points des réseaux de Gattières, Saint-Jeannet et La Gaude, permettant de couvrir certains pics de consommations.

### **Schéma 2 : prélèvements d'eau année 2015 : secteur Moyen Pays**



### **Evolution des volumes prélevés :**

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Source Meynier	399 450	347 583	378 322	392 112	379 508	-3%
Source Féraud	368 000	364 522	353 715	353 715	401 490	14%
Sources Font (3 sources)	385 853	381 282	317 531	298 093	373 639	25%
Source Saint Martin	175 890	134 160	228 920	220 820	140 489	-36%
Source Foundeirasse	347 299	316 471	348 504	342 776	335 681	-2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 676 492</b>	<b>1 544 018</b>	<b>1 626 992</b>	<b>1 607 516</b>	<b>1 630 807</b>	<b>1%</b>

Les volumes prélevés sont stables en 2015 :

775 129 m<sup>3</sup> prélevés annuellement dans les 4 sources alimentant la commune de Saint-Jeannet.

Le réseau de La Gaude a admis 379 508 m<sup>3</sup> sur l'année depuis la source Meynier.

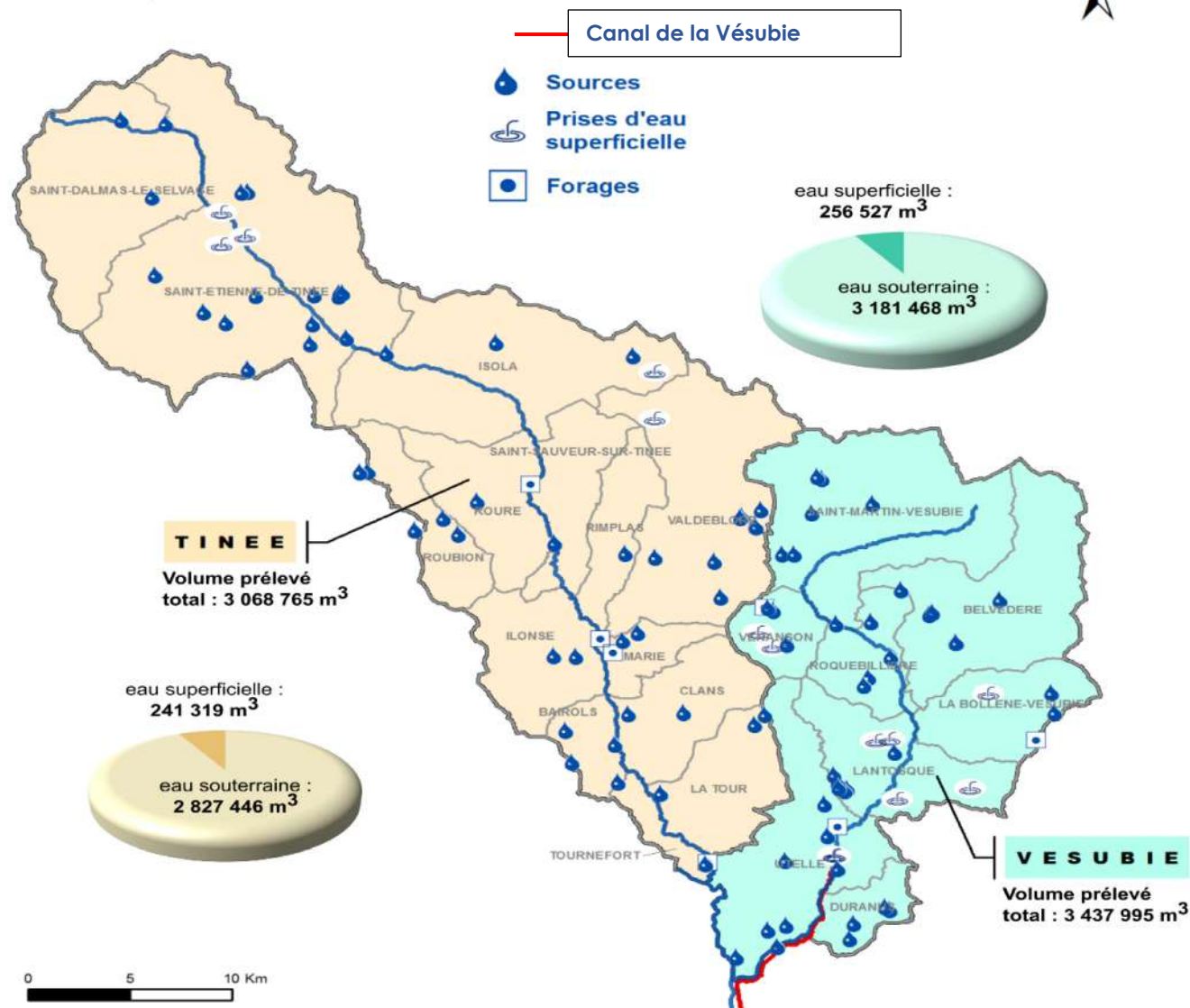
Un total de 476 170 m<sup>3</sup>/an a permis d'alimenter la partie du réseau de Gattières exploité par la Régie Eau d'Azur.

### 3) Secteur Haut Pays

Très majoritairement, sur ce secteur, les ressources sont des eaux souterraines.

La carte ci-après les détaille.

#### Volumes prélevés en 2015



Chacune des 22 communes du périmètre du Haut Pays est desservie par une ou plusieurs ressources situées sur son territoire.

Il n'existe pas de réseaux alimentant plusieurs communes, mais on retrouve dans la Vésubie, quelques interconnexions, notamment entre Belvédère et Roquebillière et entre Belvédère et La Bollène-Vésubie.

Au gré de la topographie des communes, les réseaux sont alimentés gravitairement ou par pompage.

Quelques captages d'eau de surface viennent compléter le maillage des ressources en eaux souterraines essentiellement constitué de sources et de quelques forages.

En 2015, le volume prélevé sur le Haut Pays est estimé à 6 500 000 m<sup>3</sup>.

## ◆ *Équipement du Haut Pays en compteurs de prélèvement*

La Régie Eau d'Azur a poursuivi le programme d'investissement initié par la Métropole Nice Côte d'Azur pour la pose de compteurs de ressource.

Cela permettra une mise en conformité vis-à-vis des attentes de l'Agence de l'Eau. Dans certains cas, ces compteurs serviront également de compteur de production et de sectorisation.

Répartition par communes :

Communes	Nombre de compteurs de prélèvement posés en 2015
BAIROLS	1
BELVEDERE	2
BOLLENE-VESUBIE	2
ISOLA VILLAGE	1
LANTOSQUE	5
MARIE	1
ROQUEBILLIERE	2
ROUBION	1
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	2
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	4
SAINT-SAUVEUR	1
TOURNEFORT	1
VALDEBLORE	5
<b>Total général</b>	<b>28</b>

Les travaux de pose de compteurs de prélèvement, souvent en milieu montagnard et d'accès difficile, s'accompagnent fréquemment de création de chambres en génie civil.

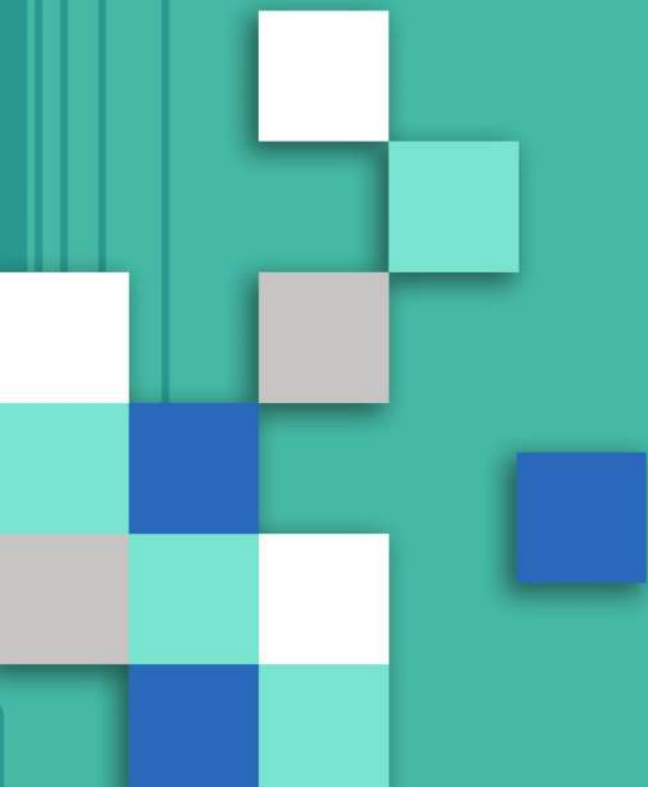
Ce sont au total 28 compteurs qui ont été posés en 2015, (25 nouvelles installations et 3 remplacements d'appareils vétustes) pour un montant d'environ 190 000€ HT.

L'ensemble des équipements de comptage posés est équipé de télégestion, permettant le suivi à distance des volumes prélevés.



# 09

## Production d'eau potable

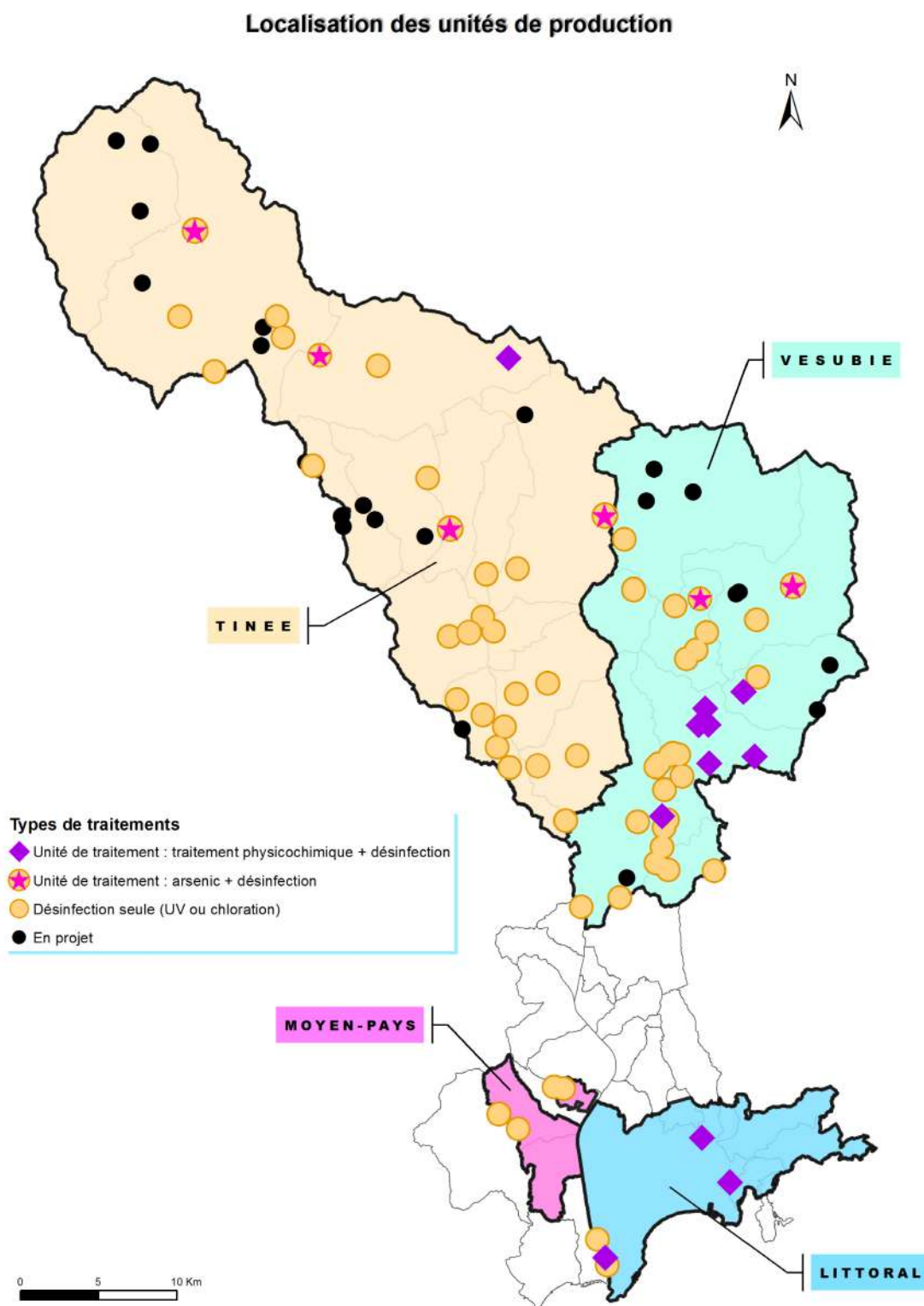




## II. PRODUCTION D'EAU POTABLE

### 1) Localisation des sites de production

**Carte 4 : Unités de désinfection, de traitement et de production**



## ◆ Principaux sites de traitement sur le Littoral :

### Super-Rimiez

Construite en 1972, l'usine de production de Super-Rimiez a connu plusieurs améliorations significatives et aujourd'hui est une usine des plus modernes.

Installation majeure de la Régie Eau D'AZUR, elle produit plus de 100 000 litres d'eau potable chaque minute soit l'équivalent de 66 700 bouteilles d'eau.

Elle bénéficie également d'une capacité de stockage des eaux brutes avant traitement de 50 000 m<sup>3</sup> assurant une confortable réserve de sécurité.



Grâce à sa filière de traitement complète constituée de plusieurs étapes : Dégrillage/Tamisage ➡ Coagulation/Floculation/Décantation ➡ Filtration sur sable ➡ Désinfection à l'ozone et au chlore.

L'usine garantit une eau de qualité irréprochable dont profitent chaque jour les habitants du bassin niçois.

Remarquablement intégrée dans son environnement, l'usine de Super-Rimiez appartient au patrimoine niçois.



### Jean Favre

Créée en 1989 et située au Col de Villefranche, l'usine de traitement d'eau potable Jean Favre a la capacité de produire environ 42 000 litres d'eau par minute.

Cette usine alimente principalement les communes de Nice Est et fournit également de l'eau à la Principauté de Monaco.

Sa filière de traitement complète est adaptée à la potabilisation d'une eau brute superficielle :

Dégrillage/Tamisage ➡ Coagulation/Floculation/Décantation ➡ Filtration sur sable et Hydroanthracite ➡ Désinfection à l'ozone et au chlore.

L'usine de Jean Favre profite d'une capacité de stockage des eaux brutes de 8000 m<sup>3</sup> sur le site de Super-Rimiez.

## Les usines du Var : Sagnes et Prairies - bas service

Prélevée dans la nappe phréatique du fleuve Var, l'eau brute en provenance des champs captant des Sagnes et des Prairies est naturellement de très bonne qualité et ne nécessite que peu de traitement, hormis une simple désinfection au chlore.

Ce traitement est réalisé à différents endroits du site de production.

Capacités de chacun des sites :

- Site des Sagnes : 60 000 litres par minute
- Site des Prairies : 12 000 litres par minute prochainement augmenté à 39 000 litres / minute suite à des travaux en cours de réalisation par la Régie Eau d'Azur.

Les usines du Var représentent une sécurité et une ressource alternative à l'usine de Super-Rimiez.



## 2) Volumes d'eau produits

### a) Secteurs de Nice et du Littoral Rive gauche :

La pose de compteurs en limite de périmètre des communes de Nice Côte d'Azur et du SIECL-Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral-, fin 2013, a permis de comptabiliser les volumes produits à l'usine de Jean Favre pour les seuls besoins de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Sur 9 413 388 m<sup>3</sup> d'eau potable produits à l'usine de Jean Favre, 3 557 518 m<sup>3</sup> ont été mis en distribution sur les quatre communes de l'est gérées par la Régie Eau d'Azur (Villefranche-

sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail) et 1 585 704 m<sup>3</sup> sur la commune de Saint- Jean-Cap- Ferrat.

La totalité des volumes mis en distribution sur les communes de l'est de la Métropole représente ainsi 55% des volumes produits à l'usine Jean Favre à partir des ressources de la Vésubie.

*Evolution des volumes d'eau produits par les usines de production d'eau potable des secteurs de Nice et du Littoral*

INSTALLATION	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Usine de Super Rimiez	31 475 100	29 845 329	28 796 374	26 901 042	27 923 473	4%
Usine des Sagnes	3 576 965	4 191 151	5 016 648	7 505 293	7 120 901	-5%
Prairies Bas Service	61 780	57 958	66 039	77 197	233 684	190%
Jean Favre et F. de May	11 118 963	11 817 952	10 101 350	10 566 814	9 413 388	-11%
<b>TOTAL</b>	<b>46 232 808</b>	<b>45 912 390</b>	<b>43 980 411</b>	<b>45 050 346</b>	<b>44 691 446</b>	<b>-1%</b>

Depuis la reprise en régie des communes de l'est, le SIECL recourt davantage à ses ressources propres, ce qui explique une diminution des volumes de l'usine Jean Favre, et ce malgré une augmentation des volumes consommés par la Principauté de Monaco et Saint-Jean-Cap- Ferrat entre 2014 et 2015.

### *b) Secteurs Haut et Moyen Pays :*

*Evolution des volumes d'eau produits par les unités de production d'eau potable du secteur Moyen Pays :*

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Source Meynier	399 450	347 583	378 322	392 112	379 508	-3%
Source Féraud	368 000	364 522	353 715	353 715	401 490	14%
Sources Font (3 sources)	385 853	381 282	317 531	298 093	373 639	25%
Source Saint Martin	131 383	96 576	137 356	116 047	99 366	-14%
Source Foundeirasse	130 533	136 133	141 071	164 254	173 619	6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 415 219</b>	<b>1 326 096</b>	<b>1 327 995</b>	<b>1 324 221</b>	<b>1 427 622</b>	<b>8%</b>

L'année 2015 se caractérise par une augmentation de 8% des volumes produits par rapport à l'année 2014 alors que les 3 années précédentes étaient stables et en diminution par rapport à 2011.

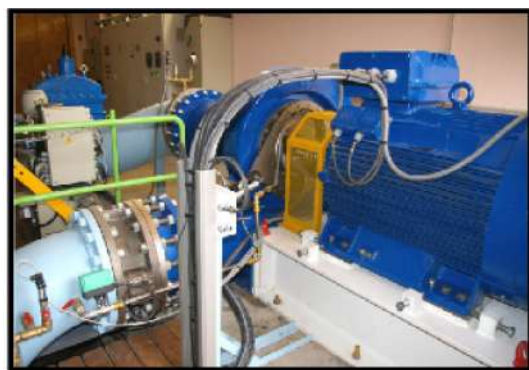
Le volume de production de 2015 est comparable à celui de 2011.

Le volume d'eau produit sur l'ensemble du secteur du Haut Pays s'élève à 6 470 330 m<sup>3</sup>/an. Le détail par commune est fourni en annexe.

### 3) Valorisation énergétique de la production d'eau

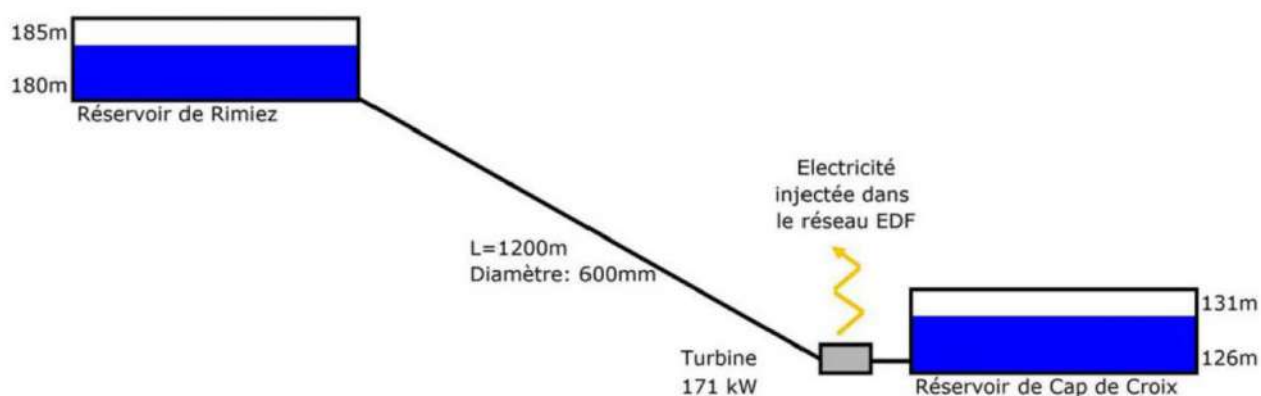
La valorisation énergétique de la production d'eau s'inscrit dans la démarche de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur : grâce à la topographie du réseau d'eau à Nice, le service de l'eau **produit de l'électricité** à l'aide des microturbines équipant les canalisations alimentant :

- le réservoir de Rimiez
- le réservoir de Cap de Croix
- la station Passerelle-Paillon



Microturbines installées dans les locaux du réservoir de Cap de Croix à Nice1

Principe de fonctionnement de la microturbine au réservoir de Cap de Croix



A ces trois turbines installées sur le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Nice vient se rajouter la production d'électricité de la station d'Alberia à Saint-Etienne-de-Tinée installée sur la canalisation d'amenée des eaux brutes.

Ces quatre installations ont permis de produire 4 592 159 kWh en 2015 pour le compte de la Régie Eau d'Azur (et 4 886 924 kWh pour NCA), ce qui équivaut à peu près de la moitié de l'énergie consommée annuellement pour l'exploitation du service de l'eau à Nice.

	Caractéristiques				
	Cap de Croix	Rimiez	Passerelle	Alberia	
Puissance	190 kW	217 kW	500 kW	250 kW	
Débit mini	150 l/s	240 l/s			
Débit maxi	490 l/s	660 l/s			
Hauteur de chute	47 m	40,5 m			
Diamètre conduite	600	600			
Fluide	Eau potable	Eau potable	Eau potable	Eau brute	
Contrat EDF	200 kW	220 kW	430 kW	250 kW	
	Production kWh				
	Cap de Croix (kWh)	Rimiez (kWh)	Passerelle (kWh)	Alberia (kWh)	Total (kWh)
2015					
Janvier				62 556	62 556
Février	-260	36 239	250 905	43 775	330 659
Mars	-281	46 253	220 688	56 016	322 676
Avril	-249	48 470	181 622	102 075	331 918
Mai	-260	56 734	236 299	135 210	427 983
Juin	-254	66 114	229 804	137 786	433 450
Juillet	17 428	82 088	95 441	142 717	337 674
Août	94 568	128 967	216 419	88 664	528 618
Septembre	97 103	123 019	183 771	56 068	459 961
Octobre	84 506	107 776	153 294	57 563	403 139
Novembre	85 953	102 009	187 856	94 606	470 424
Décembre	80 928	104 316	234 621	63 236	483 101
TOTAL 2015	459 182	901 985	2 190 720	1 040 272	4 592 159

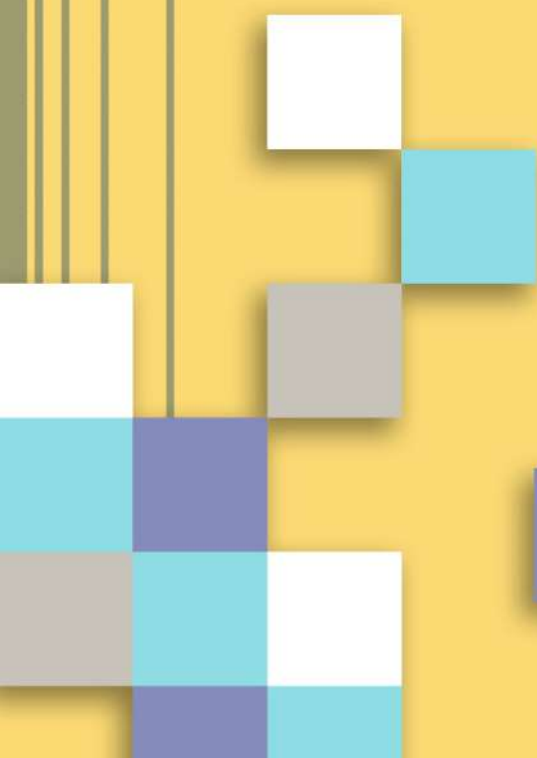
NB : La non production d'électricité pour la turbine de Cap-de-Croix de février à juin est due aux travaux de réfection du réservoir de Cap de Croix.

Un cinquième site est en construction, au niveau de la station de pompage du Roguez sur le canal d'aménée des eaux brutes (canal Vésubie) de l'usine de Super-Rimiez. Cette installation devrait être achevée fin 2016.

A terme, la production électrique générée par les cinq microturbines permettra à la Régie Eau d'Azur d'être autonome sur le plan énergétique.

# 03

## Distribution





### III. DISTRIBUTION

#### 1) Echanges d'eau potable

L'essentiel de l'eau introduite dans le réseau des communes de la Régie est produite sur le territoire.

Seule une très faible proportion (1,5%) des volumes mis en distribution dans le réseau des communes de Nice et du Littoral provient d'un achat d'eau en gros à un service extérieur :

- Achat d'eau à La Métropole à travers la Délégation du Service Public de l'eau potable des 10 communes (DSP VEOLIA-EAU) pour les communes de Nice et de Saint-André-de-la-Roche.
- Achat d'eau au SIECL (DSP VEOLIA-EAU) pour les 4 communes Est Littoral et La Trinité.

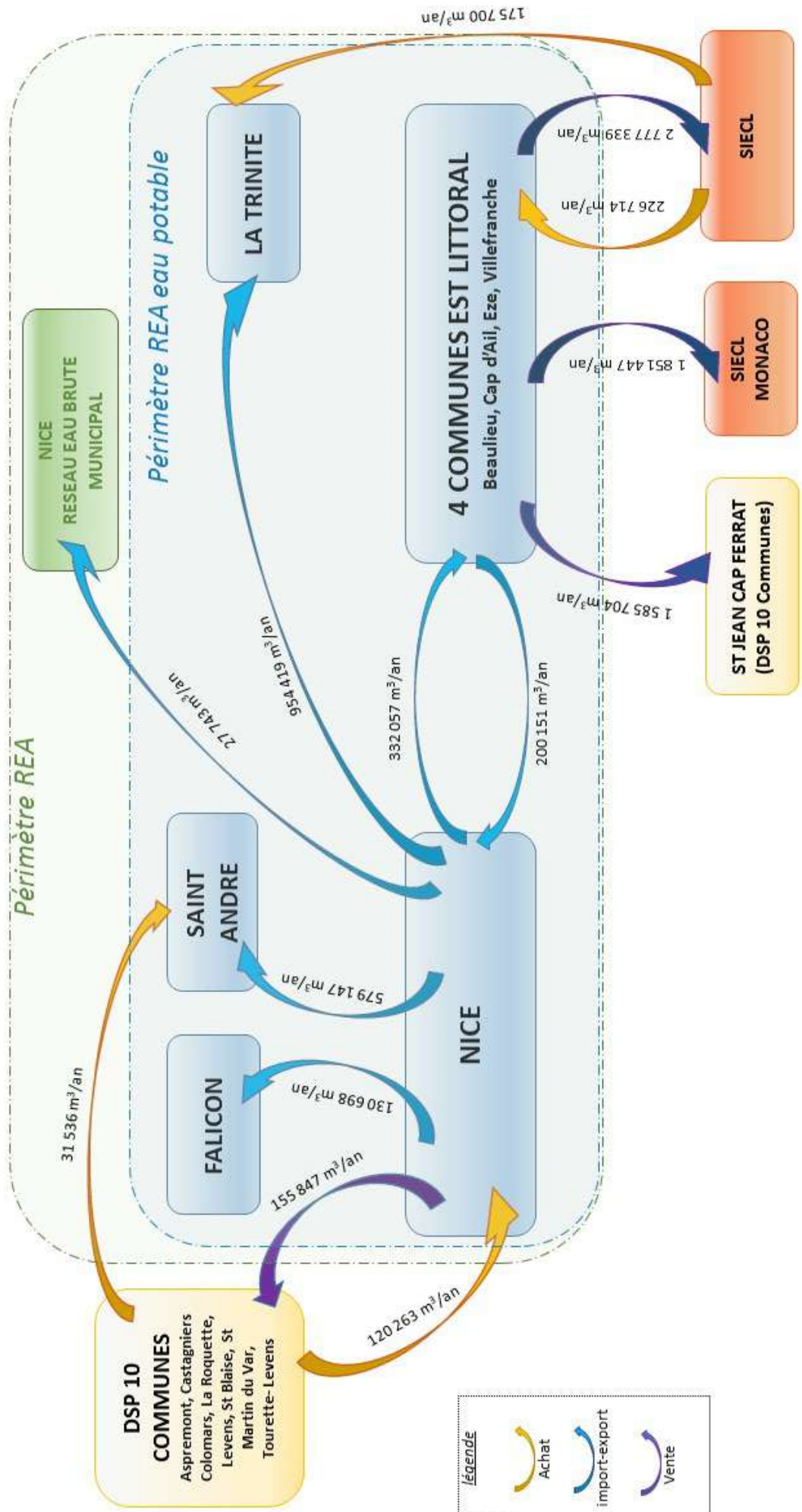
La Régie fournit par ailleurs de l'eau :

- ✓ à la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat (rattachée au contrat des 10 communes, DSP VEOLIA-EAU)
- ✓ au SIECL- Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral- (DSP VEOLIA-EAU) qui en revend une grande partie à la Principauté de Monaco (Société Monégasque des Eaux).

Il faut noter également qu'une partie de l'eau prélevée via le canal de la Vésubie alimente le réseau d'eau brute de la ville de Nice.

Schéma 3 : échanges d'eau

**SCHÉMA DES ÉCHANGES D'EAU : SECTEUR NICE ET LITTORAL**



Il n'y a que très peu d'échanges d'eau sur le secteur du Haut Pays. La plupart des communes sont alimentées par leurs propres ressources. Lantosque prélève de l'eau au canal des irrigants.

Sur le Moyen Pays, pour l'année 2015, ce sont 99% des volumes introduits dans le réseau de la commune de Saint-Jeannet qui proviennent d'une ressource située sur le territoire, 88% pour la commune de Gattières et 87% pour celle de La Gaude (partie régie historique).

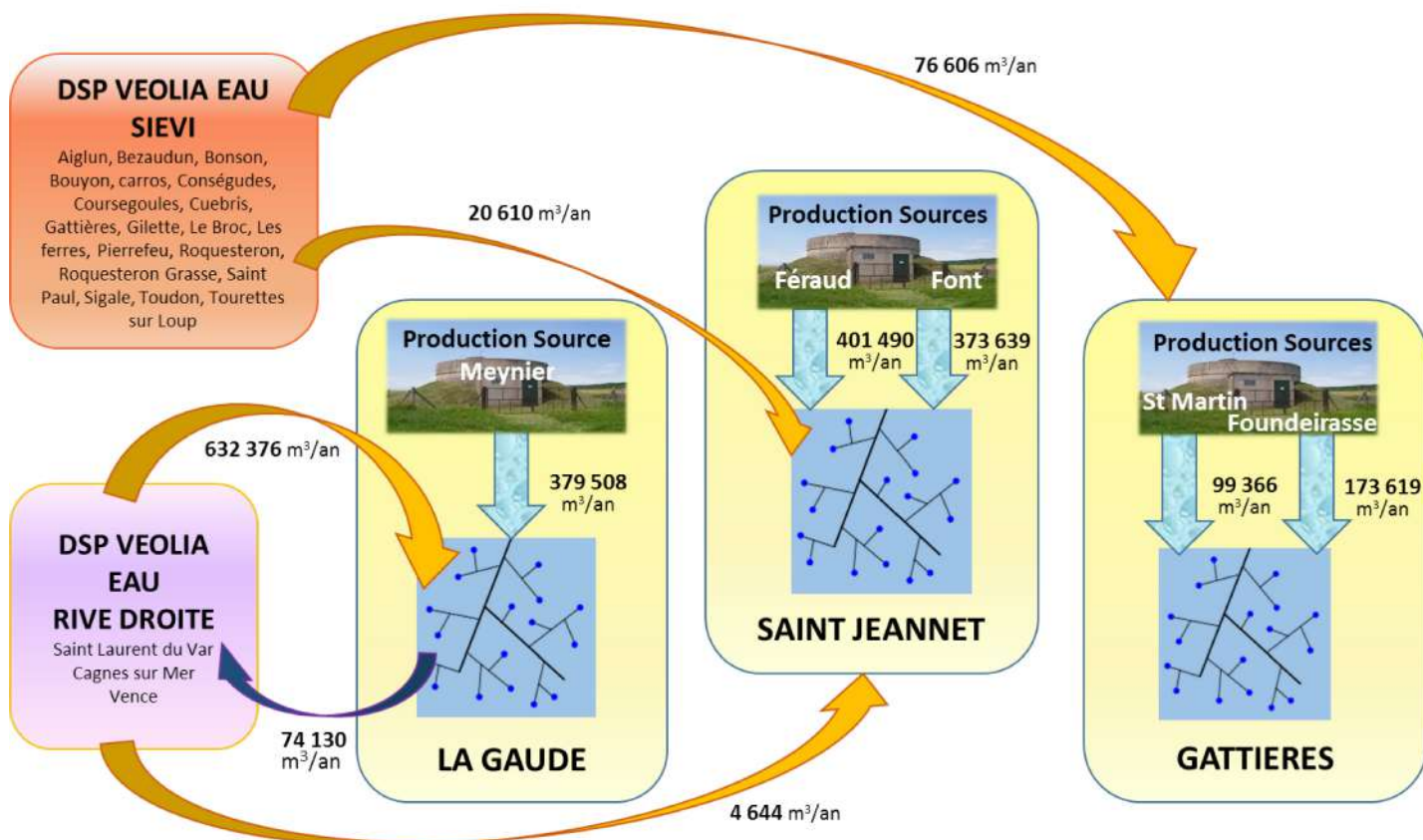
Il est à noter qu'une partie de la commune de La Gaude, anciennement exploitée dans le cadre d'une délégation de service public, ne dispose d'aucune ressource propre. Dans ce secteur, le réseau est donc intégralement alimenté par un achat d'eau en gros à travers le contrat de DSP de la rive droite du Var (DSP VEOLIA-EAU).

Les différents achats d'eau se font au travers des deux contrats de DSP de la rive droite du Var et du SIEVI (Syndicat Intercommunal Estéron Var Inférieur) gérés par VEOLIA-EAU et proviennent en totalité du Canal de La Gravière.

Une très faible partie de cette eau, qui n'est pas utilisée par La Régie, retourne au réseau des communes de la Métropole en rive droite (DSP VEOLIA-EAU).

**Schéma 4 : production et échanges d'eau**

**SCHÉMA DES PRODUCTIONS ET DES ÉCHANGES D'EAU ANNÉE 2015 : SECTEUR MOYEN PAYS**



## 2) Evolution des volumes achetés, vendus et mis en distribution

### a) Secteur Nice et Littoral

Les quatre communes de l'est (Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail) ont intégré le périmètre de la régie en septembre 2014. Nous ne disposons pas de données individualisées pour ces 4 communes, qui étaient administrées de manière globale par le SIECL sur l'ensemble de son territoire, avant cette date. La comparaison des volumes achetés, vendus ou mis en distribution sur le secteur Nice – Littoral avec les années précédentes n'est donc pas significative et peut difficilement donner lieu à interprétation.

<i>Volumes achetés (ou importés) à d'autres services d'eau potable</i>	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
<b>Achat aux 10 Communes (Silcen) pour St André</b>	NC	22 404	25 412	29 272	31 536	7,7%
<b>Achat aux 10 Communes (Silcen) pour Nice</b>	105 200	111 090	109 000	106 854	120 263	12,5%
<b>Achat au SIECL pour La Trinité</b>	199 642	198 999	192 756	140 275	175 700	25,3%
<b>Achat au SIECL pour les 4 communes de l'Est</b>	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	226 714	
<b>TOTAL</b>	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	<b>554 213</b>	

L'augmentation des volumes achetés pour Saint-André-de-la-Roche et pour la Trinité a conduit à mettre en œuvre les actions correctives par la mise en place de boucles de sectorisation spécifiques à ces deux communes. Elles permettront de suivre au plus près les volumes mis en distribution et d'améliorer le rendement de réseau.

<i>Volumes vendus (ou exportés) à d'autres services d'eau potable</i>	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
<b>Export vers NICE réseau eau brute</b>	3 520	13 508	20 296	9 761	27 743	184,2%
<b>Vente au SIECL depuis 4 communes de l'Est</b>	disponible (changement)	disponible (changement)	disponible (changement)	disponible (changement)	2 777 339	
<b>Vente au SIECL_MONACO depuis 4 communes de l'Est</b>	2 652 454	3 347 382	2 195 478	1 409 024	1 851 447	31,4%
<b>Vente à St Jean depuis 4 communes de l'Est</b>	1 370 583	1 563 258	1 350 969	1 103 785	1 585 704	43,7%
<b>SILCEN (contrat 10 communes du canton de)</b>	260 954	247 475	213 513	147 800	155 847	5,4%
<b>TOTAL</b>	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	<b>6 398 079</b>	

Les travaux entrepris sur le réseau d'eau brute de la ville de Nice ont entraîné une rupture d'alimentation du réseau de nettoyage et d'arrosage municipal. Elle a été compensée par un recours à l'eau potable le temps des travaux.

<i>Volume mis en distribution</i>	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
<b>périmètre Nice, St André, Falicon, La Trinité, 4 communes de l'Est</b>	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	non disponible (changement de périmètre)	<b>38 847 580</b>	

## b) Secteur Moyen Pays

### Volumes achetés ou importés à d'autres services d'eau potable

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Achat au Canal de la Gravière- SIEVI (DSP Veolia) pour Gattières	76 847	86 944	58 224	67 312	76 606	14%
Achat au Canal de la Gravière- Rive Droite (DSP Veolia) pour LA Gaude	720 221	660 667	639 156	640 141	632 376	-1%
Achat au Canal de la Gravière- SIEVI (DSP Veolia) pour Saint Jeannet	46 886	16 907	14 951	24 313	20 610	-15%
Achat au Canal de la Gravière- Rive Droite (DSP Veolia) pour Saint Jeannet	-	-	3 697	4 644	4 694	1%
<b>TOTAL</b>	<b>843 954</b>	<b>764 518</b>	<b>716 028</b>	<b>736 410</b>	<b>734 286</b>	<b>0%</b>

### Volumes vendus ou exportés à d'autres services d'eau potable

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Vente de la Gaude au Canal de la Gravière- Rive Droite (DSP Veolia)	110 925	89 900	77 554	79 504	74 310	-7%

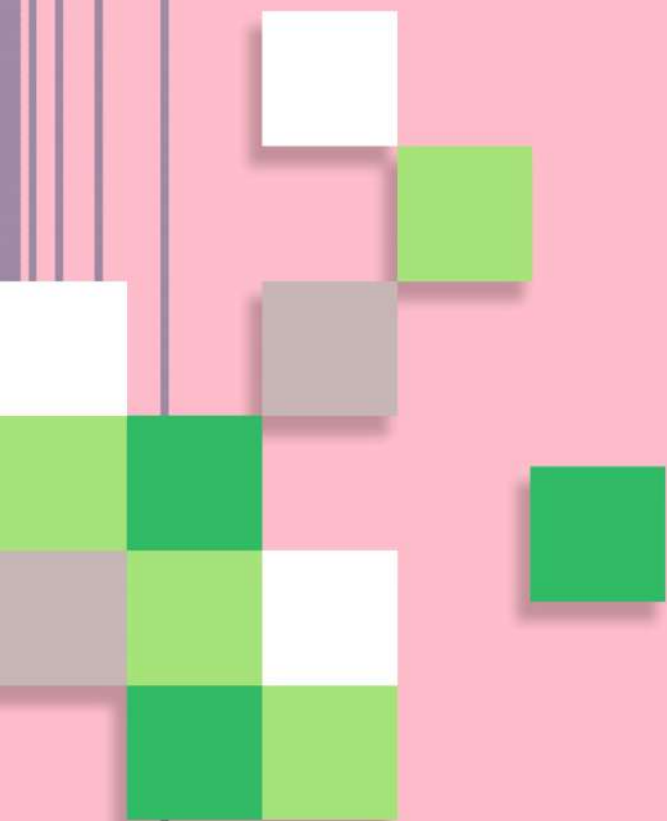
### Volumes mis en distribution

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
secteur La Gaude, Saint Jeannet et Gattières	2 148 248	2 000 714	1 966 469	1 981 126	2 087 598	5%



# 04

## Performance des réseaux de distribution





## IV. PERFORMANCE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

### 1) Un engagement du Grenelle II de l'environnement

La limitation des pertes des réseaux d'eau potable est l'un des engagements du Grenelle II de l'environnement, traduit par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 : moins de pertes sur les réseaux se traduiront par moins de prélèvements de ressources dans le milieu naturel.

L'évaluation de l'état des réseaux d'eau potable, patrimoine enterré et non visitable, s'effectue :

- ponctuellement et localement lors d'interventions pour la réparation de fuites ;
- par des campagnes systématiques de recherche de fuites ;
- globalement à l'échelle du service par l'usage d'indicateurs.

Différents indicateurs sont utilisés dans le cadre d'un référentiel national :

	DEFINITION	AVANTAGE / LIMITE
<b>Rendement de réseau (%)</b>	$\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}} \times 100$	<ul style="list-style-type: none"><li>- Concept simple.</li><li>- L'indicateur dépend des consommations. Il ne traduit pas la réalité de l'état physique du réseau.</li></ul>
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)</b>	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$	<ul style="list-style-type: none"><li>- Traduit les pertes sur le réseau.</li><li>- Intègre des estimations<sup>22</sup>: sa fiabilité est moins importante que l'indice des volumes non comptés.</li></ul>
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)</b>	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$	<ul style="list-style-type: none"><li>- Traduit l'ensemble des volumes non comptés : les pertes, mais aussi les volumes sans comptage. Indicateur qui a l'avantage de s'appuyer sur des valeurs mesurées, sans estimation.</li><li>- Ne porte pas uniquement sur les pertes.</li></ul>

La maîtrise de ces indicateurs nécessite d'appréhender les différents types de volumes d'eau qui sont mesurés, évalués ou calculés à l'échelle d'un service de l'eau.

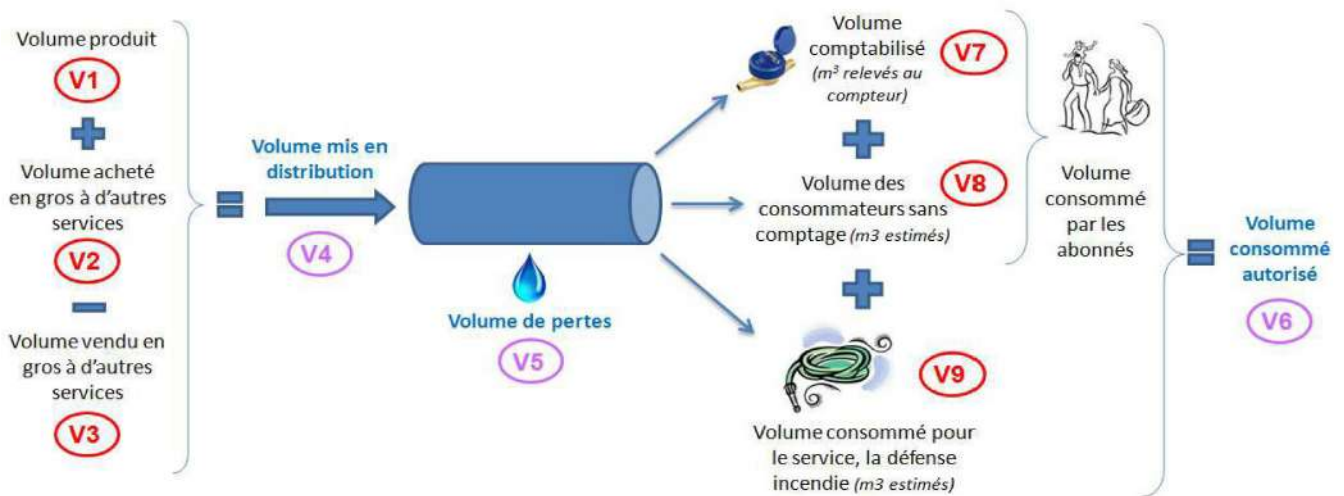
Les volumes décrits ci-après sont issus de la Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (en application du Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007).

## Schéma 5 :

### Définition des volumes entrant dans le calcul du rendement et des indices de pertes des réseaux d'eau potable

Flux entrant dans le réseau

Flux sortant du réseau



**V1** Les **volumes produits** correspondent aux volumes issus des ouvrages de production d'eau potable du service, pour être introduits dans le réseau de distribution. Les volumes utilisés pour les besoins du service des ouvrages de production (lavage des filtres...) ne sont pas comptés dans les volumes produits.

Les **volumes achetés en gros** à d'autres services correspondent aux volumes d'eau potable **importés** en provenance d'un service de l'eau extérieur. Ces volumes peuvent être utilisés en secours pour répondre à un pic de consommation, alimenter en eau potable un secteur dépourvu de ressources ou pour lequel la connexion à un réseau externe plus proche est plus avantageux (pour des raisons techniques ou économiques).

Les **volumes vendus en gros** à d'autres services correspondent aux volumes d'eau potable livrés (ou **exportés**) à un service de l'eau extérieur.

**Flux entrant**

**V4** Les **volumes mis en distribution** sont calculés à partir de la somme des volumes produits et des volumes achetés en gros, auxquels sont soustraits les volumes vendus en gros.

**V5** Le bilan des entrées / sorties donne le **volume des pertes** :  $V5 = V4 - V6$

$$V4 = V1 + V2 - V3$$

**V7** Les **volumes comptabilisés** résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés du service. Ces volumes n'incluent pas les volumes vendus en gros dont les bénéficiaires sont les abonnés du service de l'eau destinataire.

**V8** Les volumes utilisés par des usagers connus, avec autorisation mais sans dispositif de comptage, concernent par exemple les volumes livrés à la jauge, ou bien aux compteurs inaccessibles ou encore aux compteurs bloqués. Ces volumes sont estimés à l'année et correspondent aux **volumes consommateurs sans comptage**.

**V9** Les **volumes de services** sont des volumes estimés à l'année, utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, lavages de réservoirs...), ou pour la défense incendie.

**V6** Les **volumes consommés autorisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés, auquel sont ajoutés les volumes de service.

$$V6 = V7 + V8 + V9$$

**Flux sortant**

## 2) Suivi des indicateurs

Le calcul des indicateurs de réseau repose notamment sur la quantification des volumes mis en distribution et des volumes consommés.

En l'absence de dispositif de comptage des volumes consommés pour l'instant dans la plupart des communes du Haut Pays, la construction d'indicateurs de performance propres s'avère difficile ;

Partant de ce constat, une tentative de consolidation à l'échelle de la Régie en tenant compte des valeurs du Haut Pays ne serait pas représentative.

Les calculs de rendements de réseaux portant sur les 18 communes ont de ce fait été regroupés en 3 secteurs. Ces secteurs sont définis en fonction des liens hydrauliques ou proximité géographiques entre les communes qui les composent. Ces secteurs sont constitués comme suit :

- Secteur Littoral Rive gauche du Var (8 communes) : Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Falicon, Nice, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Villefranche-sur-Mer.  
NB : Une partie de la commune de Falicon est incluse dans le périmètre du contrat des 10 communes.
- Secteur Rive droite du Var (3 communes) : La Gaude, Saint-Jeannet, Gattières.  
NB : Une partie de la commune de Gattières est incluse dans le contrat du SIEVI.
- Secteur Haut Pays (7 communes) : Clans, Duranus, Ilonse, Isola, La Bollène-Vésubie, Roquebilière; Tournefort.

Nous avons privilégié un affichage du rendement par secteur car les valeurs de rendement par commune ne sont en général pas représentatives : ainsi sur les communes littorales, d'importants volumes sont échangés avec les services de l'eau périphériques, augmentant ainsi le niveau de consommation du réseau et par conséquent le rendement.

### *a) Rendement de réseau :*

En 2015, les rendements moyens par secteur sont de :

- **80 %** pour le secteur Littoral Rive gauche du Var.
  - Les volumes mis en distribution sur ces communes représentent **91%** des volumes mis en distribution mesurés sur le périmètre de la Régie. Sur les communes de ce secteur, la présence de dispositifs de comptage opérationnels a permis d'initier la mise en place d'un système de sectorisation en temps réel.
  - Ainsi, 41 zones de comptage ont été définies permettant de suivre au jour le jour les évolutions des volumes mis en distribution sur chacune des zones. L'objectif est ainsi d'améliorer la réactivité dans la détection et la réparation des fuites. Ces boucles de sectorisation seront opérationnelles dans le courant du second semestre 2016.
- **67 %** pour le secteur Moyen Pays Rive droite du Var.
  - Les volumes mis en distribution sur ces communes représentent **5%** des volumes mis en distribution mesurés sur le périmètre de la Régie. Sur ces communes avec

moins de volumes échangés avec les services de l'eau périphériques, on rencontre un plus faible niveau de consommation au mètre de canalisation. Le rendement s'en trouve donc affecté.

- Sur ce secteur, le rapatriement actuellement en cours des informations d'exploitation des ouvrages et réseaux sera de nature à assurer depuis le poste de Supervision de la Régie situé à l'usine de Super-Rimiez une détection plus rapide et un suivi plus étroit des anomalies de fonctionnement (débits importants, chutes de pressions, réservoir en surverse, etc...)
- Chiffres non représentatifs pour le secteur Haut Pays :
  - Les volumes mis en distribution sur ces communes représentent 4% des volumes mis en distribution mesurés sur le périmètre de la Régie.
  - Mais la reprise récente du service de l'eau dans ces communes, le peu de compteurs installés, et la facturation forfaitaire ne permettent pas de produire un chiffre représentatif du rendement de réseau.
  - Par ailleurs, certains usages comme l'alimentation continue des fontaines publiques (non comptée) ou les écoulements permanents en hiver pour prévenir le gel ne permettent pas la comptabilisation des volumes.

### *b) Indice linéaire de pertes en réseau :*

La valeur moyenne de l'indice linéaire de pertes en réseau est de :

- 21,5 mètres cubes par jour et par kilomètre à l'échelle des 8 communes du Littoral Rive gauche du Var
- 11,6 mètres cubes par jour et par kilomètre à l'échelle des 3 communes du Moyen Pays Rive droite du Var. Elles proviennent essentiellement de la densité de la population connectée au réseau de distribution d'eau potable.

Comme pour le rendement, des disparités importantes sont constatées selon les périmètres de gestion du service.

### *c) Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) :*

La valeur moyenne de l'indice linéaire des volumes non comptés est de :

- 24,6 mètres cubes par jour et par kilomètre à l'échelle des 8 communes du Littoral Rive gauche du Var
- 11,8 mètres cubes par jour et par kilomètre à l'échelle des 3 communes du Moyen Pays Rive droite du Var

Cet indice permet d'apprécier la part des volumes consommés qui ne disposent pas d'un équipement de comptage mais qui entrent dans le calcul du rendement de réseau et de l'indice de perte après avoir été estimés.

Comme pour le rendement, des disparités importantes sont constatées selon les périmètres de gestion du service.

## Conclusion sur la performance des réseaux

Le périmètre de la Régie Eau d'Azur présente une diversité qui apparaît à la lecture des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable, avec notamment une typologie de réseau :

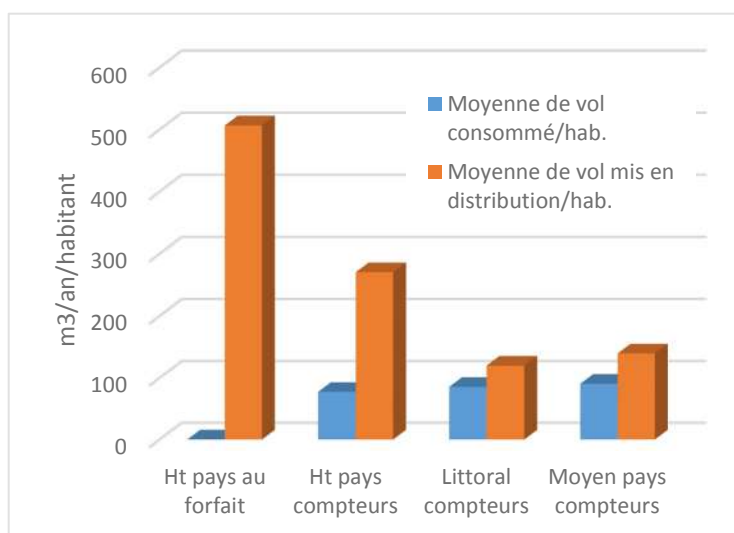
- rural dans le Haut Pays;
- intermédiaire pour les communes du Moyen Pays de la rive droite du Var ;
- urbain pour les communes du Littoral de la rive gauche du Var.

Cette diversité se visualise notamment par des ratios de la consommation en eau potable par habitant qui varient fortement entre le Haut Pays et la zone Moyen Pays et Littoral.

Pour les communes qui ne sont pas encore équipées de compteurs, cette consommation d'eau estimée par les volumes mis en distribution est particulièrement forte. A cette consommation élevée s'ajoute également la faible performance des réseaux de distribution des communes du Haut Pays.

La Régie met en place un plan d'action pour améliorer la performance des réseaux. Ce plan concerne à la fois :

- L'exploitation, avec une intensité accrue dans la recherche et la réparation de fuites,
- La sectorisation pour une meilleure connaissance des pertes, et une meilleure connaissance du patrimoine pour une plus fine appréciation des volumes estimés,
- La pose de compteurs sur tous les points de prélèvements sur le réseau y compris fontaines publiques.
- Mais également le pilotage d'investigations sur le réseau pour compléter l'inventaire des branchements.
- L'état des ouvrages est aussi concerné avec la programmation ciblée des travaux de renouvellement des réseaux et la mise en œuvre d'un schéma directeur d'eau potable qui permettra d'asseoir la stratégie de gestion patrimoniale.



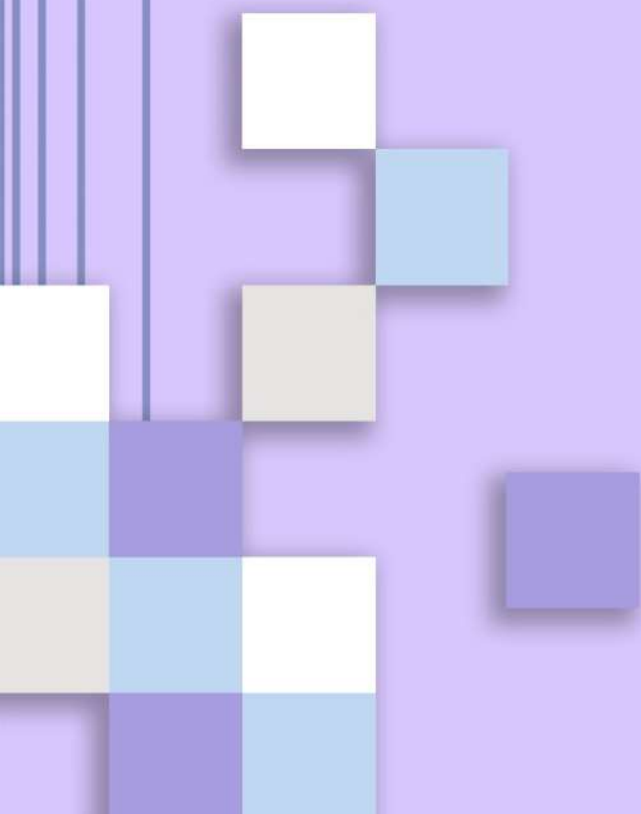
Par ailleurs, en vue d'améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux, la Régie a priorisé deux actions essentielles à compter de 2015 et ce, sur une durée de 4 ans :

- L'équipement en compteurs
- La poursuite des travaux d'inventaire dans le Haut Pays.



05

Qualité de  
l'eau





## V. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

### 1) Composition de l'eau au robinet

La composition de l'eau est détaillée par commune dans les fiches présentées au chapitre 9. Le tableau de quelques paramètres par commune est joint dans le Focus communes annexe.

### 2) Contrôles sanitaires

Le territoire métropolitain bénéficie d'une eau de très bonne qualité.

Les non-conformités ponctuelles de l'eau concernent surtout certaines communes du Haut Pays.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques directs et immédiats (épidémies) ou à plus long terme pour la santé du consommateur (métaux lourds, pesticides...);
- Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable (turbidité par exemple). Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur, mais implique des actions correctives par l'exploitant.

Dans le cadre de ces contrôles, deux types de paramètres sont surveillés :

- Les analyses sur les paramètres physico-chimiques qui permettent de s'assurer par exemple que la dureté de l'eau, la turbidité ou la teneur en sels minéraux respectent les normes de potabilité. Ces analyses comportent également la recherche de certains contaminants comme les pesticides, le plomb ou l'arsenic.
- Les analyses sur les paramètres microbiologiques qui permettent de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux) indicatrices d'une contamination.

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau sont réalisées, d'une part, au titre du contrôle officiel selon les programmes définis par l'Agence Régionale de Santé (contrôle réglementaire de l'ARS) et d'autre part, au titre du programme d'auto-surveillance déployé par chaque exploitant. Le nombre d'analyses est fonction de la taille de l'unité de production d'eau.

Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année, à partir de prélèvements ponctuels sur la ressource (mesure de la conformité de l'eau brute à un usage d'eau potable), sur l'eau traitée à l'usine de production avant sa mise en distribution (mesure de l'efficacité du traitement) et enfin, sur le réseau de distribution.

Les analyses sur l'eau distribuée traduisent la qualité de l'eau au robinet du consommateur

En fonction des résultats des analyses sanitaires, des mesures directes peuvent être prises. Le dépassement d'une valeur limite de qualité peut conduire à la mise en œuvre de mesures sanitaires temporaires, allant de la restriction à la restriction d'usages.

Dans le cas d'une restriction, l'eau du robinet ou d'une fontaine publique ne doit pas être utilisée pour la consommation humaine (boisson, lavage et préparation des aliments).

L'exploitant doit rapidement ajuster le traitement. Des dispositions spécifiques sont prévues pour informer le consommateur et proposer des solutions de substitution (distribution d'eau en bouteille, livraison d'eau par camion-citerne,...).

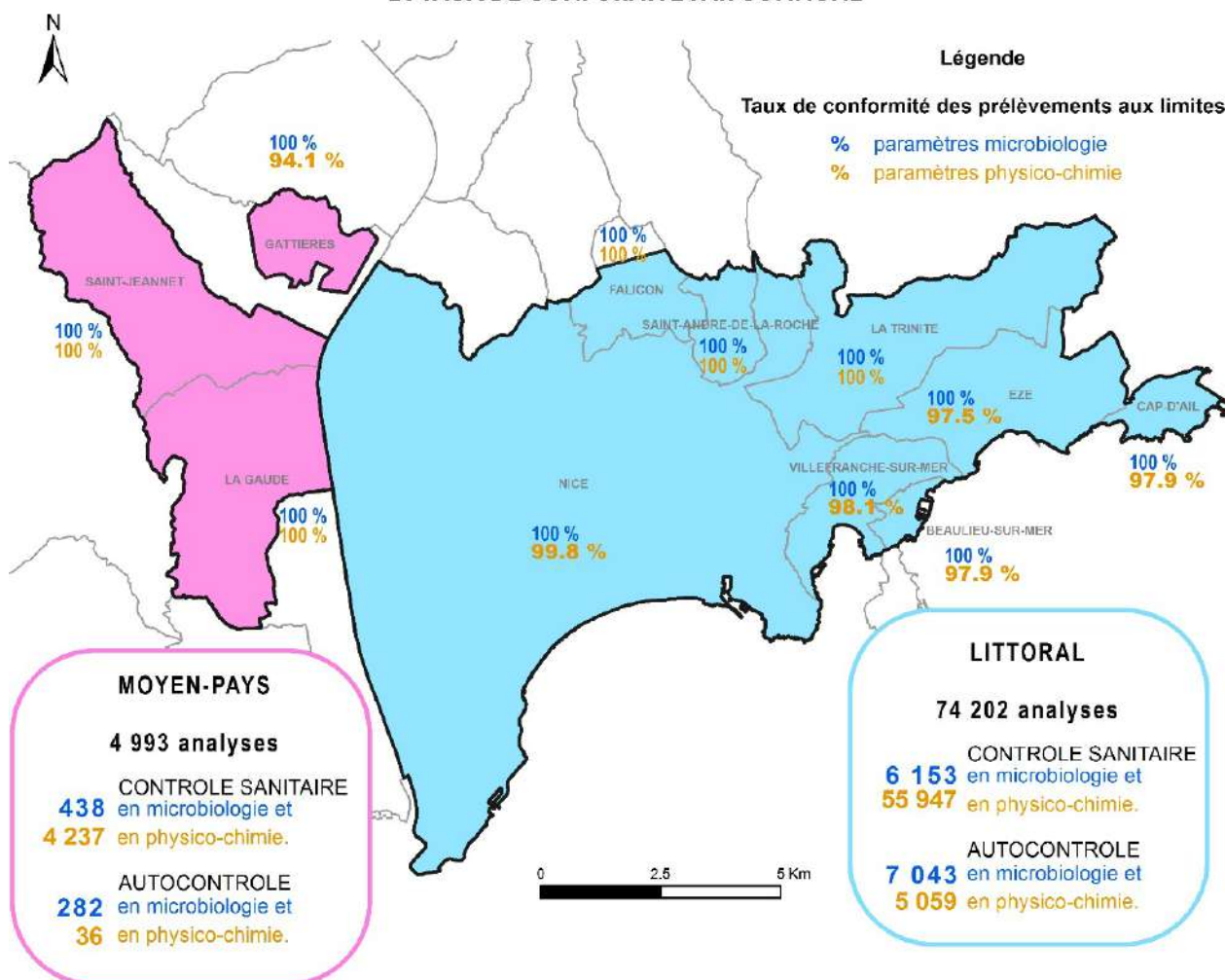
Toutefois, grâce aux actions engagées, une amélioration de la qualité de l'eau peut être relevée depuis plusieurs années : en 2015, 1 seule commune a fait l'objet d'un contrôle renforcé de l'ARS contre 5 en 2014.

De plus, on ne dénombre que 3 communes ayant subi des restrictions d'usages de très courtes durées pour mauvais résultats d'analyses en 2015 contre 6 en 2014.

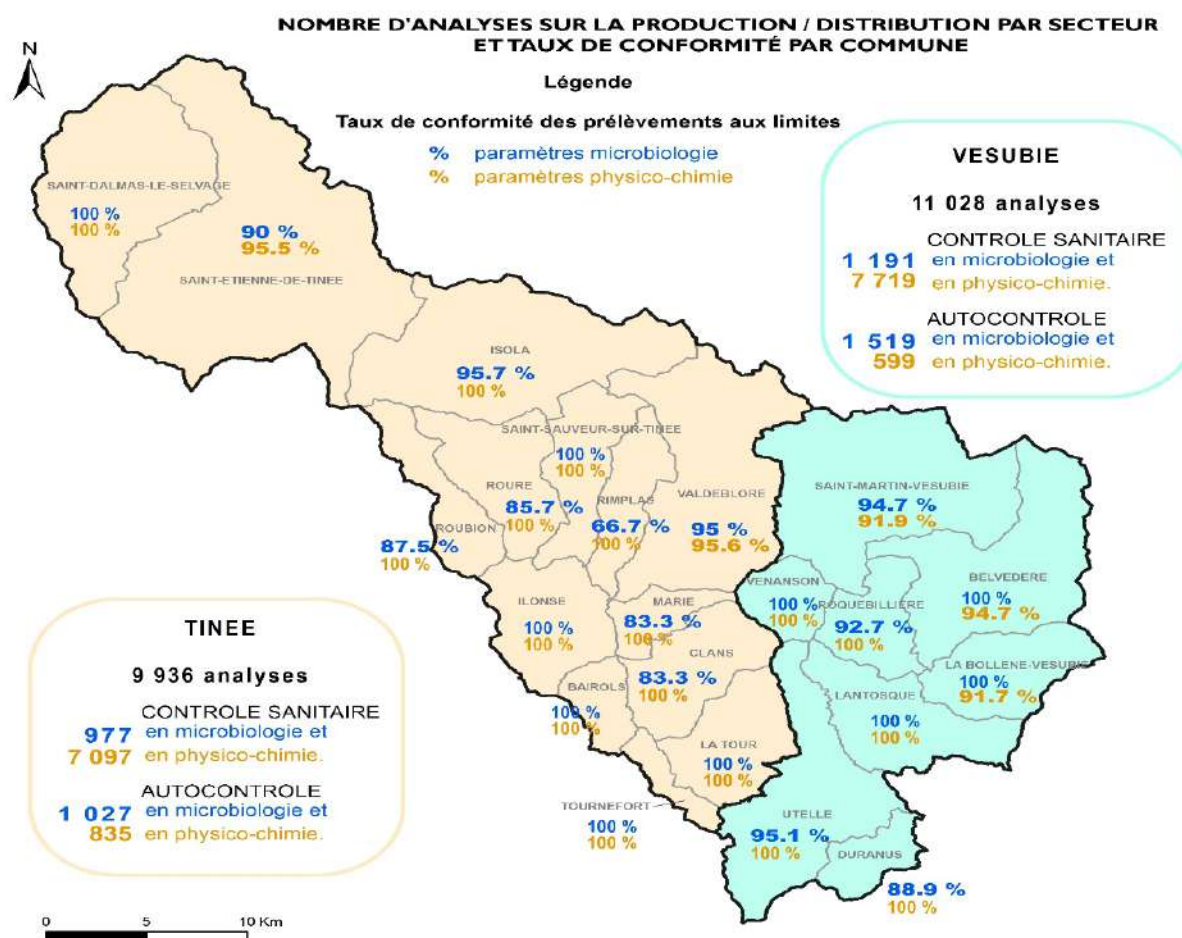
Il reste néanmoins 1 restriction d'usage permanente pour présence d'arsenic à Valdeblore sur le réseau Molières.

### Cartes 5 et 6 : Analyse sur la production

#### NOMBRE D'ANALYSES SUR LA PRODUCTION / DISTRIBUTION PAR SECTEUR ET TAUX DE CONFORMITÉ PAR COMMUNE



## Carte 6 : nombre d'analyse sur la production



Synthèse du suivi de la qualité de l'eau :

Sur tout le périmètre de la Régie, 1290 prélèvements ont été réalisés au titre du contrôle sanitaire réglementaire en 2015 sur les ressources (eaux brutes), les eaux traitées (sortie usines) et les eaux distribuées.

Les analyses de ce contrôle sont également consultables sur le site Internet du Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Santé :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-control-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux produites et distribuées vis-à-vis des paramètres soumis à limites de qualité	REGIE EAU D'AZUR				
	Nice	Littoral Rive Gauche *	Moyen-Pays Rive Droite **	Tinée	Vésubie
Conformité microbiologique	100,0%	100,0%	100,0%	93,0%	96,0%
Conformité physicochimique	99,8%	98,7%	98,6%	98,1%	97,6%

Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau ARS 2015

\* intègre les 3 communes Falicon, Saint-André-de-la-Roche et La Trinité, qui ont basculé du Moyen-Pays Rive Droite au Littoral Rive Gauche

\*\* intègre la commune de Gattières rattachée à la Régie Eau d'Azur en 2015

Sur le territoire de la Régie Eau d'Azur, les non-conformités relevées en 2015 ne portent que sur quelques paramètres :

- Les paramètres bactériologiques : principalement sur les communes du Haut Pays qui ne disposent pas encore de système automatisé de désinfection de l'eau. Le programme de mise en conformité des installations est en cours et les dispositifs mis en place depuis 2012 permettent d'améliorer la qualité de l'eau d'année en année.
- La turbidité (caractère plus ou moins trouble de l'eau) est présente sur certains sites sensibles (ressources à régime torrentiel), avec des pointes épisodiques de turbidité lors de fortes pluies ;
- Le plomb, ce qui justifie les campagnes de renouvellement des branchements en plomb engagées depuis plusieurs années. A noter toutefois que certaines non-conformités constatées pour ce paramètre ont eu pour origine la partie privative du branchement sous la responsabilité de l'abonné (installations de distribution d'eau situées en propriété privée après compteur);
- L'arsenic dans certaines communes du Haut Pays, présent naturellement dans l'eau de par la nature des roches, et qui nécessite la mise en place de traitements spécifiques. Là encore, la Métropole Nice Côte d'Azur œuvre depuis 2012 pour équiper les sites concernés. Plus largement, et en dehors du cas très spécifique de l'arsenic, la Métropole Nice Côte d'Azur n'est pas concernée par la problématique des micropolluants (pesticides et nitrates par exemple).
- Le chlorure de vinyle monomère (CVM) issu de certaines canalisations anciennes en PVC et qui nécessite leur renouvellement.
- Le tableau ci-après détaille le nombre de prélèvements réalisés par la Régie au titre du contrôle officiel de l'ARS d'une part, au titre de l'auto-surveillance mise en place par la Régie, d'autre part. Est indiqué également le pourcentage de non-conformités aux limites de qualité.

Régie Eau d'Azur	Contrôle Officiel ARS			Autosurveillance			Contrôle Officiel & Autosurveillance		
	Nombre de contrôles	Nombre de Non Conformités	% NC	Nombre de contrôles	Nombre de Non Conformités	% NC	Nombre de contrôles	Nombre de Non Conformités	% NC
<b>ANALYSES BACTERIOLOGIQUES</b>									
2014 *	1101	25	2,3%	1046	60	5,7%	2147	85	4,0%
2015	1115	20	1,8%	1279	21	1,6%	2394	41	1,7%
Variation 2015 / 2014	+ 1%	-20%		+ 22%	-65%		+ 12%	-52%	
<b>ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES</b>									
2014 *	1162	31	2,7%	163	19	11,7%	1325	50	3,8%
2015	1181	11	0,9%	328	12	3,7%	1509	23	1,5%
Variation 2015 / 2014	+ 2%	-65%		+ 101%	-37%		+ 14%	-54%	

Analyses réalisées en sortie Unités de production (UP) en en distribution (ZD)

Ne sont comptabilisés que les prélèvements comportant au moins 1 paramètre soumis à limite de qualité

\* sans Gattières & St Sauveur sur Tinée

- Ces résultats sont mis en perspective par rapport aux chiffres de l'année 2014.
- Ils montrent l'augmentation significative du nombre de prélèvements réalisés dans le cadre de l'autosurveillance de la Régie et l'amélioration substantielle de la qualité des eaux produites et distribuées en 2015 par rapport à 2014.
- Cette amélioration est le fruit des investissements importants faits par la Régie pour mettre en place et fiabiliser les traitements dans l'arrière-pays (désinfection et élimination de l'arsenic) et par l'implication et la sensibilisation des agents de la Régie.

### 3) Mises en conformité dans le Haut Pays

L'année 2015 a permis de créer ou réhabiliter 9 sites de désinfections dans le Haut Pays. Les sites ont été définis en fonction des priorités de qualité de l'eau et du nombre d'habitants desservis, dans l'objectif d'améliorer encore la qualité du service de l'eau sur le périmètre des vallées de la Tinée et de la Vésubie.

#### *a) Nouvelles installations :*

La station de la Lauza a été réalisée en fin d'année 2015 et assure la désinfection du réseau d'eau potable de Belvédère Village.

Un réaménagement des conduites a permis de réunir les 3 sources de la Lauza (Robini, Baldoni 1 et Baldoni 2) afin de n'installer qu'un seul point de chloration. Celle-ci se fait à l'aide d'un dispositif d'eau chlorée faiblement concentrée afin d'assurer une chloration continue, notamment pour les abonnés situés en ligne avant le réservoir du village.



*Station de potabilisation de la Lauza (Belvédère)*

Une télégestion a également été mise en place pour suivre la turbidité, le taux de chlore et le débit de production.



En corolaire, la surverse au réservoir du village de Belvédère a été supprimée par la mise en place d'une vanne altimétrique avec pilote stabilisation amont, associée à une soupape de décharge contre les coups de bélier et les oscillations de pression.

La tuyauterie a été entièrement remplacée par de l'inox par l'atelier de REA.

*Installation d'arrêt de la surverse 1*

Dans la vallée de la Vésubie, le réseau de Pélasque ne bénéficiait pas de désinfection automatique.

Une installation de javellisation automatique a été installée pour assurer l'innocuité de l'eau distribuée en continu avec la pose d'une pompe doseuse électronique reliée aux automatismes de pompage de production.



*La station de pompage et de potabilisation de la Sarce (Lantosque) alimente le réseau de Pélasque.*

Le village de Venanson est alimenté par deux réservoirs :

- Le réservoir du Haut Service distribue désormais une eau désinfectée grâce à l'installation d'une pompe doseuse de javel et asservie au pompage. Le stockage dans le réservoir est désormais sécurisé grâce à la rémanence du chlore dans l'eau potable. Un terminal de télégestion a également été mis en place pour surveiller les installations et transmettre les alarmes liées aux éventuels dysfonctionnements du site.
- Le réservoir du Bas Service fera l'objet d'une désinfection en 2017.

Dans la vallée de la Tinée, la Source du Cialancier à Saint-Etienne-de-Tinée n'a été pas équipée d'une désinfection. Une pompe doseuse a été mise en place, asservie au débit d'adduction dans le réservoir du Hameau du Cialancier.

A Marie, le forage de la Bolinette alimente un restaurant et une habitation. Une pompe doseuse de javel a été installée et permet le traitement et la rémanence du chlore dans ce réseau d'eau potable.

## *b) Réhabilitations de process hors service :*

Cinq sites ont fait l'objet de travaux de renouvellement et de réhabilitation de leurs installations de désinfection devenues obsolètes et hors service.

Dans la vallée de la Vésubie, dans la commune de Roquebillière, le réseau alimenté par la Source des Imberts et desservant le réseau de l'hôpital a été complètement réhabilité. Les équipements sont installés dans la chambre de vanne du réservoir du Counigou Inférieur et assurent une désinfection continue et automatisée de l'eau stockée dans le réservoir et distribuée.

Un terminal de télégestion a également été renouvelé pour surveiller les installations et transmettre les alarmes liées aux éventuels dysfonctionnements du site.



*La station de potabilisation du Counigou Inférieur (Roquebillière) désinfecte l'eau de la Source des Imberts.*

Dans la vallée de la Tinée, les sites suivants ont été réhabilités car hors service :

- Station du Bourguet : remplacement du dispositif de bioxyde par une javellisation automatique en fonction du débit d'adduction,
- Station de Douans : substitution de l'installation de bioxyde par une javellisation automatique en fonction du débit d'adduction,
- Station d'Isola Village : remplacement des équipements de production d'eau de chlore par une pompe doseuse de javel asservie au débit d'adduction et installation d'un terminal de télégestion,
- Station de Pont de Clans : mise en place d'une pompe doseuse de javel et remise en service du pompage de la source du Pape vers le réservoir de Saint Sébastien.

Tous ces travaux permettent d'améliorer sensiblement la qualité de l'eau distribuées dans les réseaux du Haut Pays et des résultats significatifs ont été enregistrés concernant les indicateurs de qualité de l'eau.

## 4) Contrôle continu de la qualité

Les analyses du contrôle réglementaire sont ponctuelles. Pour sécuriser davantage le suivi de la qualité des eaux, différentes installations de contrôle en continu de l'eau prélevée et distribuée sont mises en œuvre par les exploitants.

### *a) Station d'alerte à la pollution :*

Une station d'alerte à la pollution est opérationnelle sur le site de Gairaut, en amont de l'arrivée de l'eau brute à l'usine de Super Rimiez, avec recherches en continu d'éventuelles traces d'hydrocarbures, mais aussi contrôles du Carbone Organique Total (COT), du pH, de la conductivité, de l'oxygène dissous, de la turbidité.

Un biodétecteur (truitotest) complète la panoplie d'analyseurs surveillant la qualité de la ressource alimentant la commune de Nice.

Concernant la seconde usine alimentant la ville de Nice, un analyseur de traces d'hydrocarbures est installé sur l'eau de la nappe du Var à l'usine des Sagnes.

### *b) SONDÉS KAPTA™ :*

Depuis 2013, une solution innovante permettant de mesurer en temps réel la qualité de l'eau en divers points du réseau est en service sur le réseau d'eau à Nice.

L'innovation repose sur des capteurs intelligents, autonomes en énergie et communicants : les sondes KAPTA™.

Ce système a été testé à l'occasion des Jeux de la Francophonie à Nice en septembre 2013, après avoir été lancé à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010, puis adopté par le stade Wembley lors des Jeux Olympiques de Londres 2012.

Le principe repose sur la mesure de paramètres fondamentaux de la qualité d'eau, recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé, comme la conductivité, la température ou encore la pression.

La mesure simultanée de ces paramètres constitue une sorte « d'empreinte digitale » de la qualité de l'eau au point du prélèvement et permet de remonter une alerte à la supervision en cas de variation anormale des valeurs mesurées. Utilisé comme moyen de détection d'éventuelles pollutions, ce système apparaît, en outre, comme un outil de connaissance des mouvements d'eau à l'intérieur du réseau.

Il permet, par exemple, de déterminer si l'eau qui transite en un point du réseau provient de l'eau de la Vésubie ou de la nappe du Var (information intéressante dans un contexte de réseau maillé comme à Nice).



Sondes KAPTA™

### *c) Analyseurs en continu du chlore résiduel et de la turbidité :*

Afin de mieux maîtriser la qualité de l'eau mise en distribution, toutes les nouvelles installations de désinfection qui seront mises en place sur le périmètre de la Régie seront équipées d'un turbidimètre et d'un analyseur de résiduel de chlore en continu.

Raccordés à une télégestion, ces analyseurs permettront de surveiller en permanence la qualité du traitement appliqué et informeront en temps réel de toute anomalie.

### *d) Protection des ressources*

Les procédures de déclarations d'utilité publique (DUP) des captages en eau potable sont soumises aux cadres législatifs et réglementaires du Code de la Santé Publique, du Code de l'Environnement, du Code de l'Expropriation et du Code de l'Urbanisme.

La protection des ressources est encadrée par des arrêtés de DUP dont les obligations sont issues du Code de la Santé Publique : ils délivrent les préconisations en matière de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Un hydrogéologue agréé et mandaté par les autorités sanitaires définit les périmètres de protection à mettre en œuvre autour des points de prélèvement de l'eau : périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.

En fonction de l'état d'avancement de la procédure relative à la protection de chaque ressource, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de son application

La durée de réalisation d'une procédure de DUP est estimée entre 34 et 39 mois, soit près de 3 ans en moyenne, sachant que pour obtenir un indice à 40%, la durée est d'environ une année et demie.

S'agissant des ressources du Haut Pays et dans la continuité des échanges entre la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM), il est prévu depuis l'année 2013, de conduire à leur terme les procédures démarrées par les communes avant la création de la Métropole, et d'engager celles qui ne le sont pas encore.

La Régie Eau d'Azur se charge aujourd'hui de la mise en place de ces régularisations administratives, travail effectué en étroite relation avec les services de l'Etat. Il est constaté que la majorité des procédures à effectuer concernent les ressources du Haut Pays.

### *e) Protection des ressources : Moyen Pays et Littoral*

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 47% pour le Moyen Pays et le Littoral. L'ensemble des procédures est en effet bien engagé, certaines d'entre elles restant à finaliser.

Ces dernières années, la Métropole Nice Côte d'Azur a entrepris l'actualisation d'arrêtés de DUP pour plusieurs ressources. Les périmètres de protection des champs de captage de la basse vallée du Var ont déjà été réalisés (Sagnes et Prairies à Nice). Concernant les autres ressources situées sur le territoire de la Métropole NCA, il existe des procédures pour les captages des Tines sur la commune de Cagnes-sur-Mer et de Plan-du-Var sur la commune de Levens. Le service Patrimoine-Ressources de la Régie Eau d'Azur est également en charge du suivi de ces procédures hors Régie en soutien à la Métropole, il est ainsi prévu de réviser celle de Plan-du-Var à la demande de l'ARS.

Les états d'avancement des procédures de DUP en cours de révision durant l'année 2015 sont les suivants :

- La procédure de DUP Vésubie : l'hydrogéologue agréé a rendu un avis, ce qui permet de déterminer un indice d'avancement. La date de dépôt pour instruction par l'ARS et la DDTM dépend aujourd'hui de l'avancée du projet de la nouvelle station de production d'eau potable à Levens, qui remplacera l'usine Polonia ;
- La procédure de DUP du Roguez sur la commune de Castagniers : l'instruction a été suspendue par la DDTM, dans l'attente d'un nouvel ouvrage de prise d'eau. Cette recherche de solution technique, pilotée par le service Etudes et Travaux de la Régie, a été à l'étude durant l'année 2015 ;
- La procédure de DUP du champ captant des Pugets sur la commune de Saint-Laurent-du-Var : le dossier d'instruction, déposé en 2013 par la Métropole Nice Côte d'Azur, a été validé par la DDTM et la Commission Locale de l'Eau en 2014. Le projet a ensuite été poursuivi par la Régie Eau d'Azur : l'enquête publique s'est déroulée du 1er octobre au 2 novembre 2015 et l'arrêté préfectoral sera produit pour le second trimestre 2016.

### *f) Protection des ressources : Haut Pays*

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 6% pour le Haut Pays, incluant Utelle et Lantosque. Avec la mise en œuvre du marché dédié aux régularisations des DUP, cet indice tendra à évoluer dès l'année 2016.

Jusqu'au transfert de la compétence eau potable à la Métropole Nice Côte d'Azur, les dossiers de régularisation des DUP étaient de la responsabilité des communes. Face à des niveaux d'avancement très disparates et des procédures et données souvent anciennes, la Métropole Nice Côte d'Azur a souhaité engager une régularisation complète sur le secteur du Haut Pays, incluant Utelle et Lantosque, projet adopté par délibération du 15 février 2013.

La Régie Eau d'Azur porte aujourd'hui ce projet sur environ soixante ressources, réparties sur 15 communes du territoire exploité par ses services et également du territoire dont la Métropole Nice Côte d'Azur est maître d'ouvrage.

L'élaboration des dossiers et des études associés à ces procédures a été confiée, à l'issue d'un appel d'offres, à un groupement de bureaux d'études spécialistes en fin d'année 2015. Il se découpe administrativement en trois lots : le secteur de la Basse-Tinée et de la Basse-Vésubie, le secteur de la Haute-Vésubie et le secteur de la Haute-Tinée.

En 2016, le titulaire aura pour mission la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires à l'autorisation d'exploiter les captages destinés à l'alimentation en eau potable. Un comité de suivi sera établi avec les services instructeurs de l'ARS et de la DDTM, ainsi que les services du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, pour ce projet dont le montant est estimé à 550.000€ HT.

Suite à un éboulement rendant inutilisable la ressource de Lucietta et la création d'un forage pour l'alimentation du hameau du Pont de Paule sur la commune de Roure, une demande d'utilisation temporaire de la ressource a été réalisée par la Régie Eau d'Azur en 2015, pour la production d'un arrêté temporaire valable six mois et reconductible une fois. La procédure de DUP principale est parallèlement instruite auprès de l'ARS. Les délais de réalisation étant plus longs, l'arrêté préfectoral relatif à ce dossier pourrait survenir fin 2016.

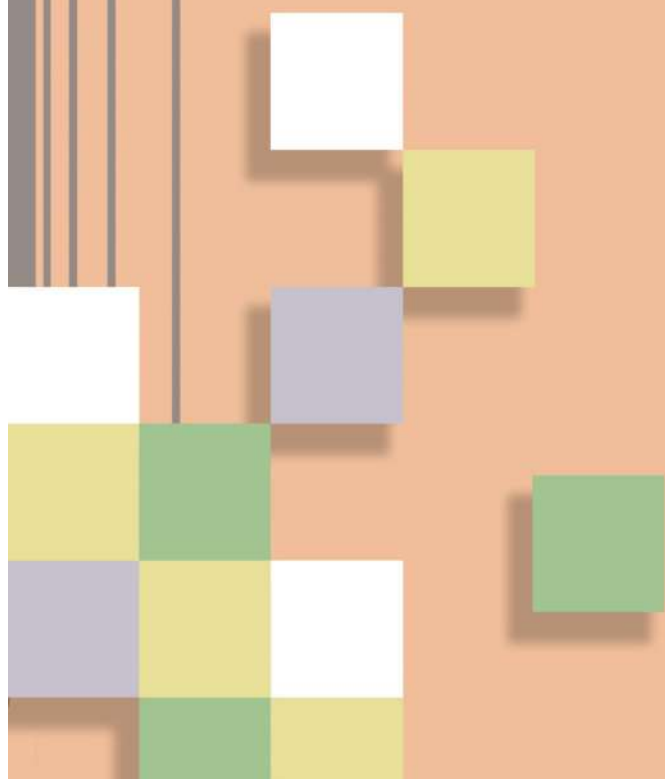
Concernant les procédures existantes, des travaux de protection de la ressource ont été réalisés en 2014, conformément aux prescriptions des DUP et sont aujourd'hui en place. Ainsi, les clôtures constituant le périmètre immédiat de sources à Saint-Martin-Vésubie, ont été réhabilitées :

- Source Terras Saleize : reconstruction complète de 249 mètres de clôture
- Source Serra Cremau : pose d'une clôture de 110 mètres
- Source Encouana : pose d'une clôture sur 105 mètres.



06

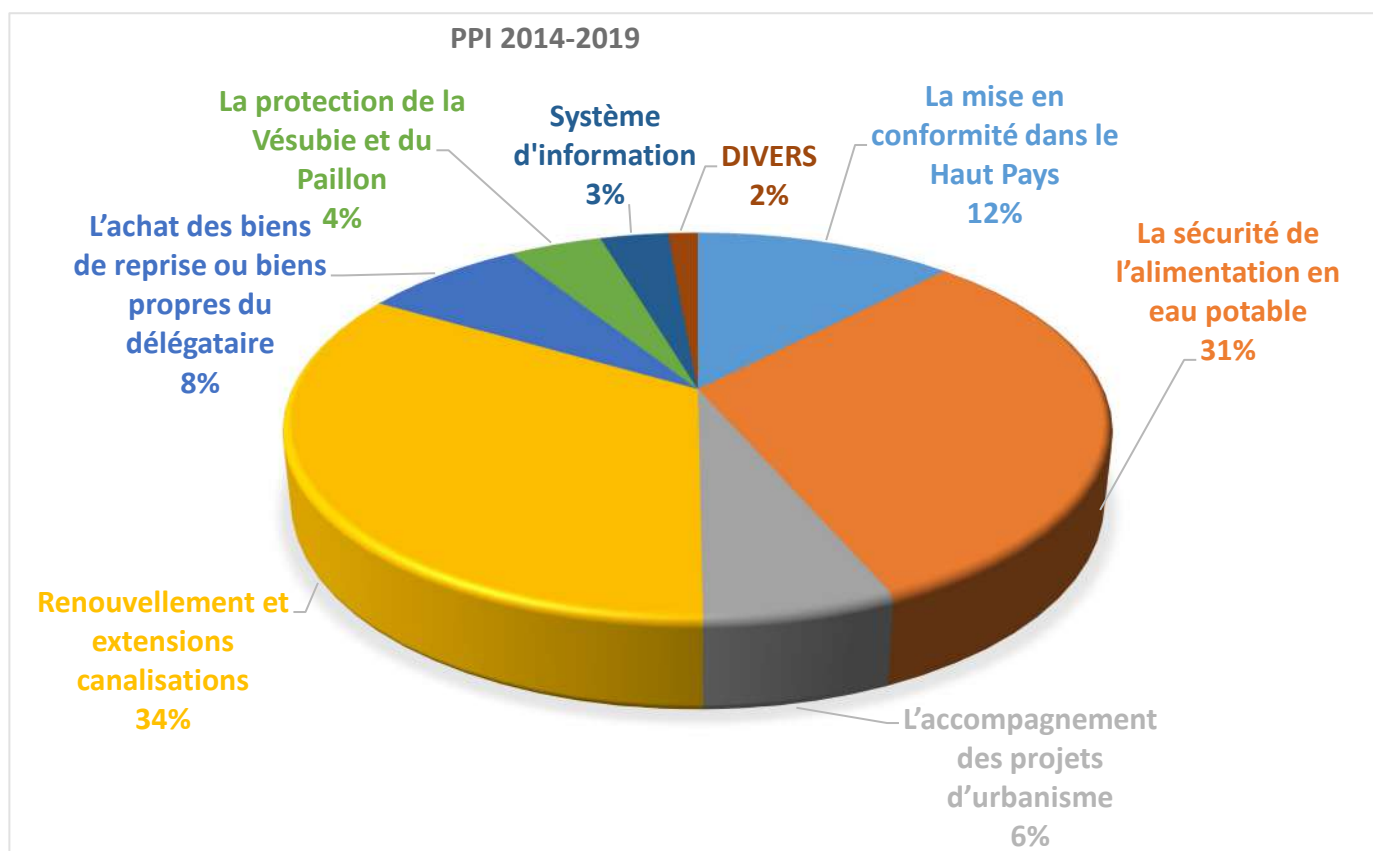
# Gestion patrimoniale





## VI. GESTION PATRIMONIALE

Le plan pluriannuel d'investissements de la Régie Eau d'Azur pour la période 2014-2019 représente près de 108 M€ soit un montant annuel investi de près de 22 M€.



Thèmes d'investissement	Total 2014-2019	Total 2015
La mise en conformité dans le Haut Pays	13 150 000	5 140 000
La sécurité de l'alimentation en eau potable	33 780 000	977 000
L'accompagnement des projets d'urbanisme	6 900 000	2 000 000
Renouvellement et extensions canalisations	36 300 000	5 840 000
L'achat des biens de reprise ou biens propres du délégataire	8 200 000	7 800 000
La protection de la Vésubie et du Paillon	4 700 000	72 000
Système d'information	3 450 000	0
Divers	1 500 000	0
<b>Montant total des investissements</b>	<b>107 980 000</b>	<b>21 829 000</b>

## 1) Mise en conformité dans le Haut Pays

Dans ses choix prioritaires d'investissements, la mise à niveau du service de l'eau dans les territoires de montagne représente pour la période 2014-2019 plus de 13 M€, et concerne notamment la mise en place des compteurs individuels, le renouvellement des branchements en plomb, l'amélioration des traitements de l'eau, la mise en conformité réglementaire des sources (DUP).

En 2015, ces investissements ont représenté un montant de plus de 5 M€.

Ce sont notamment près de 1 900 compteurs individuels qui ont été mis en place et environ 550 branchements en plomb renouvelés dans les communes de Saint-Martin-Vésubie, Utelle, Lantosque, Roure, Belvédère, Clans, Marie, Valdeblore, Venanson, Lantosque, Tournefort, Isola.



Coffret antigel



Pose de compteurs, renouvellements de branchements en plomb et changement de conduite

Communes	Nombre de branchements en plomb renouvelés en 2015
BEAULIEU	8
BELVEDERE	201
CAP D'AIL	13
LA BOLLENE VESUBIE	30
LANTOSQUE	50
SAINT-MARTIN-VESUBIE	9
UTELLE	64
VALDEBLORE	197
NICE - Rue Halevy	9
<b>TOTAL</b>	<b>581</b>

Communes	Nombre de compteurs posés en 2015
LANTOSQUE	100
MARIE	83
SAINT-MARTIN-VESUBIE	826
UTELLE	691
VALDEBLORE	13
VENANSON	240
<b>Total</b>	<b>1 953</b>

Des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau ont également été réalisés pour un montant de 950 000 € avec notamment la mise en place d'unités de traitement de l'eau sur les communes de Belvédère, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Martin-Vésubie, Utelle, Valdeblore, Venanson ainsi que l'amélioration de la desserte en eau potable du hameau des Vignes à Valdeblore.

*Unité de traitement de Salèze à Saint Martin Vésubie 1*



*Desserte en eau du hameau des Vignes à Valdeblore*



*Réservoir des vignes en cours de construction*



*Chambre de vannes du réservoir*



*Travaux de pose de la conduite d'alimentation du hameau des vignes*

## 2) Sécurisation de l'alimentation en eau potable

La deuxième priorité concerne notamment la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du littoral. En effet, pour garantir la sécurité de desserte de la ville de Nice, des communes du littoral, de Villefranche-sur-Mer jusqu'à la frontière monégasque, des études et des opérations sont à mener pour un montant estimé à 33,78 M€.

En 2015, l'étude des conséquences du prochain abaissement du niveau du Var sur la prise d'eau du Roguez a été réalisée. Cette prise d'eau constitue actuellement le principal secours du Canal de la Vésubie. L'étude a permis de définir les principaux investissements à réaliser pour garantir le maintien du secours des communes du littoral de Nice à la Principauté de Monaco.

Dans ce cadre, les premières opérations ont été entreprises, notamment les essais géotechniques au niveau de la prise d'eau, et le renforcement des capacités de pompage de l'usine du Var.

Par ailleurs, plusieurs réservoirs ont été réhabilités, et les études préalables à la réhabilitation du tunnel de la Roquette entreprises. Les travaux seront réalisés à partir de 2016. Ce sont près de 1 M€ qui ont été consacrés à ces dépenses.



Essais géotechniques à proximité de la prise d'eau du Roguez

Création d'une chambre pour débitmètre



Installation d'une pompe



Réhabilitation du réservoir de Cap de Croix



Tunnel de La Roquette sur le Canal de la Vésubie

### 3) Accompagnement des grands projets urbains

Un troisième axe d'investissement est l'accompagnement du développement de l'urbanisme et des grands projets urbains réalisés notamment sur la commune de Nice.

Le montant total sur la période du PPI est estimé à près de 7 M€.

En 2015, les études relatives aux déviements de réseaux dans le cadre de la construction du tramway ont été achevées et les travaux de déviation de nombreuses canalisations ont été réalisés sur le tracé de la portion enterrée du projet ainsi que dans la zone du Grand Arénas pour la construction du pôle multimodal.

Le montant dédié à cette opération s'est élevé à 950 000 € environ.



Travaux de déviation des canalisations

Egalement, en accompagnement de la création de nouvelles voies, les chantiers de pose de canalisations d'eau potable ont été réalisés autour du Grand Stade, sur l'avenue Simone Veil, et la traverse des Arboras pour un montant de 950 000 €.



Travaux de dévoiement des canalisations



Préparation du raccordement du réseau de la traverse des Arboras au réseau existant

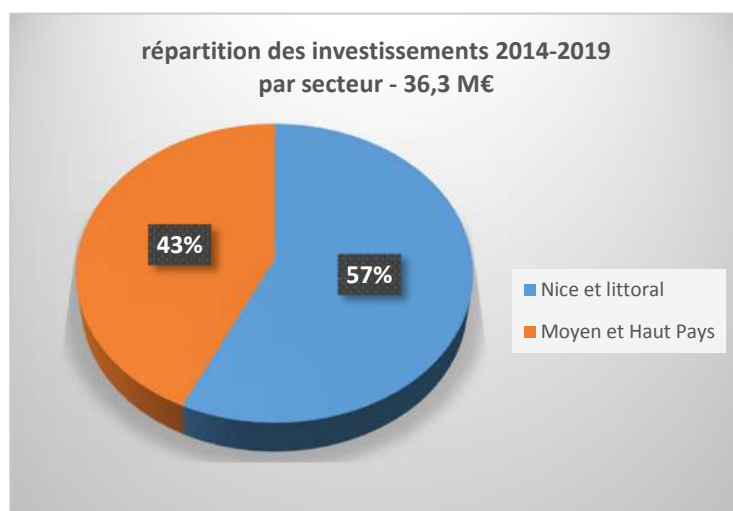
#### 4) Renouvellement et extension de canalisations

Un dernier volet de l'action de la Régie sera le maintien d'un programme d'investissements patrimoniaux minimum nécessaires pour garantir l'évolution du service, sa sécurisation et sa bonne gestion.

Ces travaux de renouvellement et d'extensions de canalisations sont estimés sur la période du Plan Pluriannuel d'Investissement à environ 36,3 M€.

*Renouvellement et extensions des canalisations pour la période 2014-2019*

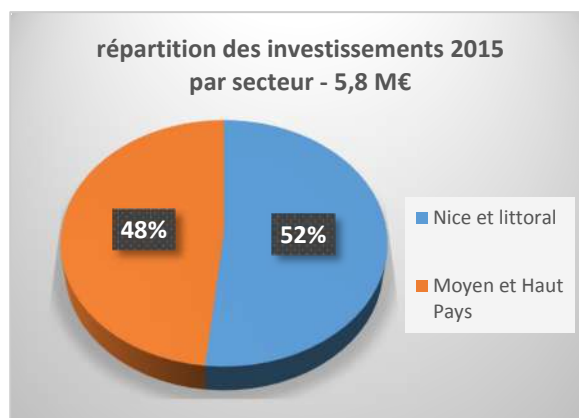
Communes	Montant des investissements Période 2014-2019
Nice et littoral	20 692 000 €
Moyen et Haut Pays	15 608 000 €
Total	36 300 000 €



En 2015, sur l'ensemble du périmètre, de nombreuses canalisations ont été renouvelées ou renforcées, et des extensions ont été construites pour un montant total de 5,8 M€ environ.

### Renouvellement et extensions de canalisations en 2015

Communes	Montant des investissements 2015
Nice et littoral	2 910 000 €
Moyen et Haut Pays	2 930 000 €
Total	5 840 000 €



## 5) L'achat des biens de reprise ou biens propres du délégataire sortant

En 2015, la Régie Eau d'Azur a acquis tous les biens de reprise et locaux nécessaires au fonctionnement du service, notamment les bureaux et les ateliers, les compteurs, pour un montant de 7,8 M€.

BUREAUX DE RIMIEZ



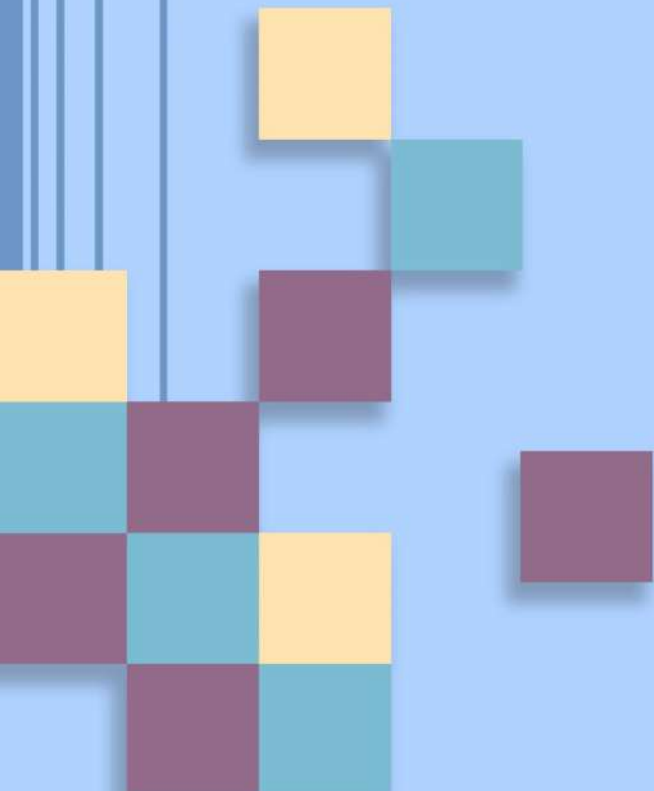
ATELIER DE RIMIEZ





# 07

## Les services à la clientèle





## VII. LES SERVICES A LA CLIENTELE

La Régie Eau d'Azur assure la relation client du service de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre par la réalisation des prestations suivantes :

- L'accueil physique et téléphonique des clients ;
- Les interventions chez les clients ;
- La relève des compteurs ;
- Le traitement des courriers ;
- La facturation, le recouvrement et les relances par la mise en place d'une régie de recettes ;
- La gestion des réclamations.

4 accueils clientèle de proximité permettent d'accueillir les abonnés :

- De la Tinée à Isola ;
- De la Vésubie à Roquebillière ;
- Du Moyens Pays à La Gaude
- De Nice, Beaulieu-sur-Mer, Eze, Cap d'Ail et Villefranche-sur-Mer à Nice Rimiez.

L'ensemble de l'activité clientèle est assurée par notre personnel clients sur le Haut et Moyen Pays, et dans le cadre d'un marché transitoire sur Nice et les 4 communes du littoral.

L'année 2015 a été, pour la Régie Eau d'Azur, une étape de réflexions et de décisions afin de mettre en place son propre service aux clients sur l'ensemble de son périmètre pour assurer à long terme un service d'excellence.

A cet effet, la Régie Eau d'Azur a décidé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 de créer une Direction Clientèle et de se doter de son propre système d'information clientèle et d'exploitation pour gérer toute la chaîne de la relation client.

Les indicateurs réglementaires 2015 des services aux clients sont disponibles en page 3 du présent rapport à travers deux thématiques :

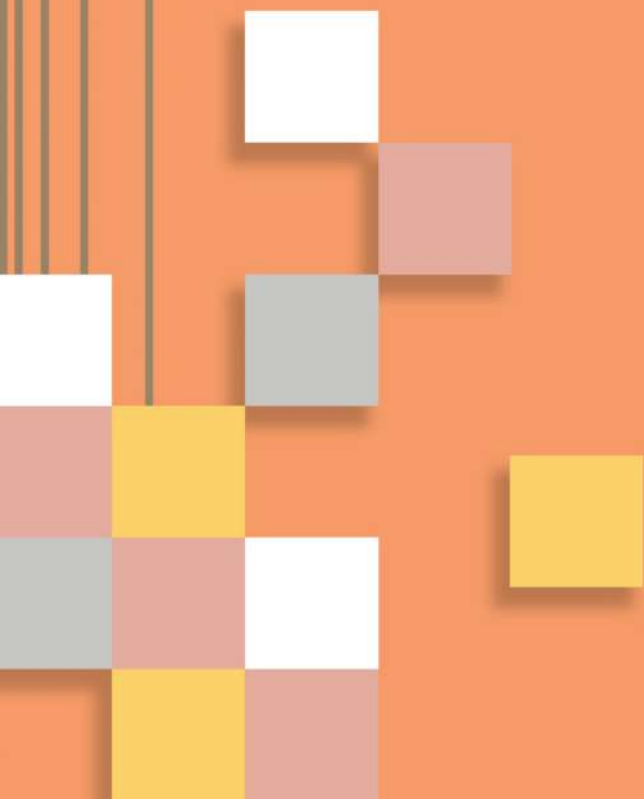
- Accès à l'eau et qualité du service à l'abonné
- La gestion financière.





08

# Économie du service





## VIII. L'ECONOMIE DU SERVICE

### 1) Les enjeux relevés en 2015

- Les coûts de transition des délégations de service public à la Régie et le rachat des biens du délégataire.
- La reconstitution des provisions pour les sommes dues au SIECL au titre de la participation aux annuités d'emprunt.
- Des conventions ont été passées entre la Régie et la Métropole pour les prestations suivantes :
  - Maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre sur tout le périmètre métropolitain,
  - Assainissement dans le Haut Pays,
  - Eau brute et eau potable sur tout le périmètre métropolitain.
  - Poursuite des contentieux avec le SIECL relatifs à la propriété de l'usine Jean Favre et au non-paiement des factures de ventes d'eau en gros.
  - Mise en œuvre d'un tarif à tranches progressives à Nice, Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer.
  - Procédures de consultation et les choix en matière de système d'informations de la Régie :
    - Waterp Régie (Somei – Veolia) pour la clientèle,
    - G2 (Lyonnaise) pour l'ordonnancement,
    - Civil gestion financière pour la comptabilité ordonnateur,
    - SIS Marchés pour la passation et le suivi de l'exécution des marchés.
    - la coexistence de systèmes différents pour la facturation, la comptabilisation et l'encaissement des redevances :
      - ✓ un système récupéré de la Métropole Nice Côte d'Azur pour le Moyen et le Haut Pays (recettes comptabilisées au moment de la facturation),
      - ✓ une sous-traitance à Veolia Eau pour le littoral (comptabilisation des recettes en partie dans le cadre d'une régie de recettes et globalement pour les transferts d'impayés à l'agent comptable).

Ces systèmes différents, et néanmoins complexes à faire coexister, ont provoqué une surcharge de travail très importante pour les équipes concernées (clientèle, comptabilité ordonnateur, agence comptable), de grandes difficultés organisationnelles, des retards de comptabilisation et un manque de visibilité sur les prévisions et les données comptables.

Le présent rapport retrace les écritures de la Régie du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 avec une période d'exploitation encore partielle :

- Année complète d'exploitation pour les 4 communes du littoral est (Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer).
- Année complète d'exploitation pour les 28 communes exploitées en gestion directe par la Métropole (Haut et Moyen Pays).
- 10,8 mois d'exploitation pour Nice.

## 2) Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits votés	Titres émis	Produits rattachés	Totaux
013	Atténuations de charges	2 103,00 €	103 179,42 €		103 179,42 €
70	Vente de produits, prestations	108 531 236,00 €	109 761 239,97 €	2 346 364,02 €	112 107 603,99 €
73	Produits issus de la fiscalité				0,00 €
74	Subventions d'exploitation				0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	85 000,00 €	15 212,72 €		15 212,72 €
76	Produits financiers				0,00 €
77	Produits exceptionnels	407 131,69 €	547 598,47 €		547 598,47 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations				0,00 €
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>109 025 470,69 €</b>	<b>110 427 230,58 €</b>	<b>2 346 364,02 €</b>	<b>112 773 594,60 €</b>
042	Op ordre transfert entre sections	500 000,00 €	499 982,47 €		499 982,47 €
043	Op ordre à l'intérieur section fonctionnt				0,00 €
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>500 000,00 €</b>	<b>499 982,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>499 982,47 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>109 525 470,69 €</b>	<b>110 927 213,05 €</b>	<b>2 346 364,02 €</b>	<b>113 273 577,07 €</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>		<b>2 479 312,31 €</b>	<b>2 479 312,31 €</b>		<b>2 479 312,31 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>112 004 783,00 €</b>	<b>113 406 525,36 €</b>	<b>2 346 364,02 €</b>	<b>115 752 889,38 €</b>

### **Chapitre 70 - Vente de produits .....112.107.603,99 €**

Les ventes d'eau aux abonnés (44 895 M€ réalisés). Il s'agit du produit des ventes d'eau aux abonnés :

- ✓ encaissées et impayées au-delà de 50 jours, pour le littoral
- ✓ facturées pour la partie Moyen et Haut Pays.

En 2015, ces recettes comprennent également 7 489 M€ qui reviennent à Veolia Eau dans le cadre de la fin de la délégation du service de l'eau à Nice. Cette somme a été reversée en totalité en 2015 (chapitre 67 – dépenses de fonctionnement).

Les ventes d'eau en gros (4 815 M€). Il s'agit des ventes suivantes :

\* eau potable à la Métropole pour l'alimentation de Saint-Jean-Cap-Ferrat et au SIECL, (trois factures sur quatre ont été rattachées à l'exercice, les titres ne pouvant pas être émis en raison de la procédure en cours),

\* eau brute à la ville de Nice (arrosage) et à la Métropole (nettoyage des rues, poteaux d'incendie).

#### Les redevances collectées.

Ces redevances ne font que « transiter » sur le budget de la Régie, elles sont collectées pour le compte de l'Agence de l'eau ou pour le compte de la Métropole. Le reversement de ces redevances est prévu en dépenses de fonctionnement (chapitres 014 et 011).

- Redevances liées à l'eau :
  - ✓ prélèvement (2,437 M€) : le rattachement de produits qui s'élève à 0,247 M€ concerne les factures dues par le SIECL au titre des ventes d'eau en gros,
  - ✓ redevance pour pollution d'origine domestique (8,617 M€).
- Redevances liées à l'assainissement :
  - ✓ assainissement collectif (46,040 M€),
  - ✓ redevance pour modernisation des réseaux de collecte (4,145 M€).

Les autres produits d'un montant moins significatif :

- Rémunération par la Métropole (budget assainissement) pour la gestion de la clientèle, la relève, l'émission de factures, l'encaissement et le reversement de ses redevances (0,345 M€).
- Interventions et branchements à la demande des abonnés (0,722 M€).
- Redevances liées à la présence d'antennes sur les ouvrages du service de l'eau (0,010 M€).
- Vente d'électricité (0,076 M€) : ces recettes ne concernent que la picocentrale à Saint-Etienne-de-Tinée.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante..... 15.212,72 €**

Ces réalisations sont constituées principalement par des avoirs et remboursements d'EDF.

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels ..... 547.598,47 €**

Les recettes liées aux frais d'accès au service et aux frais appliqués aux abonnés ont été ici comptabilisées pour environ 541.000 €. Les remboursements pour divers sinistres sont également comptabilisés dans ce chapitre.

**Chapitre 042 - Opération d'ordre/Transfert entre sections..... 499.982,47 €**

La production immobilisée a été comptabilisée pour le montant prévu : il s'agit de la valorisation en investissement des travaux réalisés « en régie » par les équipes travaux de la Régie.

Cette écriture s'équilibre en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

### 3) Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits votés	Mandats émis	Charges rattachées	Totaux
011	Charges à caractère général	63 088 681,00 €	43 691 250,12 €	15 243 368,41 €	58 934 618,53 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 867 000,00 €	14 640 693,99 €	194 800,00 €	14 835 493,99 €
014	Atténuations de produits	12 945 000,00 €	9 235 754,95 €	3 442 000,00 €	12 677 754,95 €
65	Autres charges de gestion courante	350 000,00 €			0,00 €
66	Charges financières	411 000,00 €	400 007,61 €		400 007,61 €
67	Charges exceptionnelles	8 353 102,00 €	7 525 327,93 €		7 525 327,93 €
68	Dotations aux provisions	3 550 000,00 €	3 550 000,00 €		3 550 000,00 €
022	Dépenses imprévues				0,00 €
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>105 564 783,00 €</b>	<b>79 043 034,60 €</b>	<b>18 880 168,41 €</b>	<b>97 923 203,01 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 967 000,00 €			0,00 €
042	Op ordre transfert entre sections	473 000,00 €	109 471,97 €		109 471,97 €
043	Op ordre à l'intérieur section fonctionnt				0,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>6 440 000,00 €</b>	<b>109 471,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>109 471,97 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>112 004 783,00 €</b>	<b>79 152 506,57 €</b>	<b>18 880 168,41 €</b>	<b>98 032 674,98 €</b>
<b>Déficit antérieur reporté</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>112 004 783,00 €</b>	<b>79 152 506,57 €</b>	<b>18 880 168,41 €</b>	<b>98 032 674,98 €</b>

#### **Chapitre 011 - Charges à caractère général .....58.934.618,53 €**

Les charges rattachées sur ce chapitre (15,243 M€) concernent diverses commandes de fournitures et prestations livrées ou exécutées mais non réglées et donc rattachées à 2015 (0,247 M€) mais les sommes significatives concernent la redevance prélèvement et la redevance assainissement pour un total de 14,996 M€ à reverser en 2016 respectivement à l'Agence de l'eau et à la Métropole.

Sur les 58,934 M€ de charges à caractère général réalisées en 2015, 48,336 M€ (comptes 6371 et 6378) sont constitués par les redevances collectées et à reverser. Les charges à caractère général qui ont été nécessaires à l'exploitation du service de l'eau sur les 33 communes et au fonctionnement des services de la Régie (fournitures, services) se sont donc élevées à 10 598 M€.

Quelques sommes significatives parmi ces dépenses:

- les achats d'énergie pour 1,343 M€,
- les frais de sous-traitance (4,034 M€) qui comprennent notamment le coût des marchés transitoires passés avec Veolia Eau pour les activités clientèle, supervision, ordonnancement et portail d'achat (3,227 M€),
- les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 1,263 M€,
- le remboursement à Veolia Eau des taxes foncières au titre de 2015, en application du protocole de fin de DSP pour 0,577 M€,
- les achats d'eau pour La Gaude, Saint-Jeannet et Gattières pour 0,480 M€.

**Chapitre 012 - Charges de personnel.....14.835.493,99 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les salaires et charges afférentes pour les salariés de la Régie Eau d'Azur, le remboursement à la Métropole des salaires et charges afférentes pour les agents mis à disposition, les différentes taxes, la participation au comité d'entreprise...

**Chapitre 014 – Atténuations de produits.....12.677.754,95 €**

Il s'agit des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte reversées à l'Agence de l'eau. Les charges rattachées représentent la part de ces redevances qui seront reversées en 2016.

**Chapitre 66 - Charges financières ..... 400.007,61 €**

Il s'agit des intérêts du remboursement des emprunts et des intérêts courus non échus comptabilisés en 2015 et des frais financiers liés aux nouveaux emprunts et à la ligne de trésorerie (commissions).

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles ..... 7.525.327,93 €**

La somme prépondérante comptabilisée dans ce chapitre correspond, pour 7,489 M€, au versement fait à Veolia Eau au titre de la part des ventes d'eau leur revenant, facturées par la Régie et relative à une période durant laquelle le délégataire exploitait le service eau potable à Nice.

**Chapitre 68 – Dotations aux provisions ..... 3.550.000 €**

Les provisions ci-dessous listées ont été constituées :

- Risques et charges d'exploitation : 400.000 € pour un risque de non encaissement de recettes (SIECL).
- Risques et charges financières : 2.500.000 € de reconstitution de la provision pour la participation aux emprunts du SIECL.
- Règlementées : 650.000 €, provisions 2015 pour les retraites des salariés ex-CT1 de Veolia Eau.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections ..... 109.471,97 €**

Les amortissements 2015, basés sur l'actif comptabilisé jusqu'au 31 décembre 2014, sont ici imputés.

Ce montant est très faible au regard de la valeur du patrimoine de la Régie. En effet, les biens relatifs au service eau potable sur les 33 communes de son périmètre actuel n'ont pas été encore été intégrés à l'actif de la Régie. Ces intégrations se feront, soit par transfert des immobilisations présentes à l'actif de la Métropole, soit par reconstitution après une étude qui reste à mener.

Ainsi les amortissements constatés en 2015, mais également ceux prévus au budget primitif pour 2016, sont insuffisants si l'on s'en réfère à des structures de même importance dans lesquelles les amortissements avoisinent les 10 M€ par an.

## 4) Recettes et dépenses d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits votés	Titres émis	Restes à réaliser	Totaux
13	Subventions d'investissement	612 741,98 €	571 597,60 €	280 244,06 €	851 841,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 102 000,00 €	17 102 000,00 €		17 102 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles				0,00 €
21	Immobilisations corporelles				0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00 €
23	Immobilisations en cours				0,00 €
1068	Réserves (couverture déficit)	61 025,86 €	61 025,86 €		61 025,86 €
18	Compte de liaison : affectation...				0,00 €
26	Participations, créances rattach particip				0,00 €
27	Autres immobilisations financières		560,00 €		560,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers				0,00 €
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>17 775 767,84 €</b>	<b>17 735 183,46 €</b>	<b>280 244,06 €</b>	<b>18 015 427,52 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	5 967 000,00 €			0,00 €
040	Op ordre transfert entre sections	473 000,00 €	109 471,97 €		109 471,97 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	47 352,81 €		47 352,81 €
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>6 640 000,00 €</b>	<b>156 824,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>156 824,78 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 415 767,84 €</b>	<b>17 892 008,24 €</b>	<b>280 244,06 €</b>	<b>18 172 252,30 €</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>		<b>455 622,16 €</b>	<b>455 622,16 €</b>		<b>455 622,16 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>24 871 390,00 €</b>	<b>18 347 630,40 €</b>	<b>280 244,06 €</b>	<b>18 627 874,46 €</b>

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement ..... 851.841,66 € (\*)**

(\*) 571.597,60 € réalisés et 280.224,06 € à réaliser.

En 2015, les aides financières identifiées ont concerné, pour une grande partie, des projets commencés par la Métropole et qui seront terminés par la Régie.

Il est rappelé que la répartition des aides perçues entre la Métropole et la Régie se fera au prorata des dépenses d'investissement acquittées.

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées ..... 17.102.000 €**

La somme totale prévue au budget a été empruntée en trois phases :

- 5 M€ empruntés le 23 janvier 2015 auprès de la Caisse d'Epargne. Sur 15 ans, à taux fixe de 2,11 %, échéances trimestrielles, commission de 10.000 €.
- 4,4 M€ empruntés le 21 avril 2015 auprès de la Caisse d'Epargne. Sur 15 ans, à taux fixe de 2,08 %, échéances trimestrielles, commission de 8.800€.
- 7,702 M€ empruntés le 23 décembre 2015 auprès du groupement Crédit Lyonnais – Crédit Agricole CIB. Sur 15 ans, taux fixe de 1,76 %, échéances trimestrielles, commission de 7.702€.

Les taux obtenus sont intéressants, particulièrement celui de décembre 2015. Emprunter la totalité de la somme prévue au budget s'est finalement révélée être une bonne opération financière.

**Compte 1068 – Réserves (couverture du déficit)..... 61.025,86 €**

Il s'agit de la couverture obligatoire et prioritaire du besoin de financement de la section d'investissement antérieur.

**Chapitre 27 – Autres immobilisations financières..... 560 €**

La comptabilisation d'un cautionnement versé par un collaborateur attributaire d'un logement de fonction est ici imputée.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections ..... 109.471,97 €**

Se référer aux commentaires exprimés pour les dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales ..... 47.352,81 €**

Il s'agit d'opérations d'ordre réalisées lors de la constatation des remboursements d'avances sur marché.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits votés	Mandats émis	Restes à réaliser	Totaux
20	Immobilisations incorporelles	135 510,00 €	101 639,53 €	31 477,91 €	133 117,44 €
21	Immobilisations corporelles	22 420 441,30 €	19 574 823,58 €	2 467 268,15 €	22 042 091,73 €
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00 €
23	Immobilisations en cours	427 000,00 €	62 180,86 €	188 501,74 €	250 682,60 €
10	Dotations, fonds divers, réserves				0,00 €
13	Subventions d'investissement				0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 146 438,70 €	1 145 979,60 €		1 145 979,60 €
18	Compte de liaison : affectation...				0,00 €
26	Participations, créances rattach particip				0,00 €
27	Autres immobilisations financières	42 000,00 €	41 778,63 €		41 778,63 €
4581	Opérations pour compte de tiers				0,00 €
020	Dépenses imprévues				0,00 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>24 171 390,00 €</b>	<b>20 926 402,20 €</b>	<b>2 687 247,80 €</b>	<b>23 613 650,00 €</b>
040	Op ordre transfert entre sections	500 000,00 €	499 982,47 €		499 982,47 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	47 352,81 €	48 557,15 €	95 909,96 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>700 000,00 €</b>	<b>547 335,28 €</b>	<b>48 557,15 €</b>	<b>595 892,43 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 871 390,00 €</b>	<b>21 473 737,48 €</b>	<b>2 735 804,95 €</b>	<b>24 209 542,43 €</b>
<b>Déficit antérieur reporté</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>24 871 390,00 €</b>	<b>21 473 737,48 €</b>	<b>2 735 804,95 €</b>	<b>24 209 542,43 €</b>

**Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles ..... 133.117,44 € (\*)**

**Chapitre 21 - Immobilisation corporelles..... 22.042.091,73 € (\*)**

**Chapitre 23 - Immobilisation en cours ..... 250.682,60 € (\*)**

*(\*) dont les restes à réaliser ci-dessus détaillés*

Dans ces trois chapitres, sont comptabilisées les dépenses relatives à la réalisation du programme d'investissement 2015.

Le montant total des réalisations et des restes à réaliser s'élève à 22,425 M€ (97,6% des prévisions) et est réparti ainsi :

- Logiciels : 0,102 M€ réalisés et 0,031 M€ à réaliser = 0,133 M€
- Constructions, bâtiments d'exploitation et administratif ainsi que les agencements (dont l'achat des terrains, bureaux et ateliers de Rimiez) : 4,498 M€ réalisés et 0,082 M€ à réaliser = 4,580 M€.
- Divers matériels (bureau et informatique, mobilier, matériel de transport ; y compris les rachats à Veolia Eau dans le cadre de la fin des DSP) : 1,495 M€ réalisés et 0,131 M€ à réaliser = 1,626 M€.
- Divers aménagements : 0,060 M€ réalisés.
- Matériel spécifique d'exploitation, outillages et matériels industriels : 3,699 M€ réalisés et 0,373 M€ à réaliser = 4,072 M€
- Travaux réseaux et usines : 9,885 M€ réalisés et 2,069 M€ à réaliser = 11,954 M€.

#### **Chapitre 16 - Emprunt et dettes assimilées..... 1.145.979,60 €**

Il s'agit de la part capital du remboursement des emprunts et de 1/5ème de l'avance octroyée en 2014 par la Métropole. Les emprunts attachés aux ouvrages du service de l'eau et comptabilisés sur le budget annexe de l'eau de la Métropole ont été transférés vers la Régie, ou font l'objet de remboursements pour une quote-part d'emprunts globaux (clé de répartition basée sur les travaux qu'ils ont financés).

#### **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières..... 41.778,63 €**

Il s'agit de la caution versée pour la location des locaux du siège de la Régie, au Crystal Palace, 369/371 Promenade des Anglais à Nice.

#### **Chapitre 040 – Opérations d'ordre transfert entre sections..... 499.982,47 €**

La production immobilisée a été comptabilisée pour le montant prévu : il s'agit de la valorisation en investissement des travaux réalisés « en régie » par les équipes travaux de la Régie.

Cette écriture s'équilibre en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

#### **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales ..... 95.909,96 € (\*)**

*(\*) dont les restes à réaliser*

Il s'agit d'opérations d'ordre réalisées lors de la constatation des remboursements d'avances sur marché ainsi qu'une opération d'ordre restant à réaliser dans le cadre des sommes dues à l'EPA plaine du Var (travaux boulevard René Cassin à Nice).

## 5) Le Résultat

Le résultat de fonctionnement (épargne brute) s'élève à .....15.240.902,09 €

Le solde de la section d'investissement fait apparaître un déficit  
d'un montant de .....3.581.729,24 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement, à fin 2015, s'élèvent à...2.735.804,95 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement, à fin 2015, s'élèvent à.....280.244,06 €

L'excédent antérieur d'investissement (2014) s'élève à.....455.622,16 €

L'excédent antérieur de fonctionnement (2014) s'élève à .....2.479.312,31 €

Après intégration des restes à réaliser, la section d'investissement  
se clôture par un déficit de .....5.581.667,97 €  
qu'il convient de couvrir par l'excédent de fonctionnement.

Par conséquent, après couverture du besoin de financement de la section  
d'investissement, le résultat 2015 de la Régie Eau d'Azur est le suivant : excédent, libre  
d'affectation de .....12.138.546,43 €.

Il peut être noté que ce résultat s'élève à 12,138 M€ par la combinaison de plusieurs  
facteurs :

- Les amortissements qui ont été constatés en 2015 sont d'un niveau trop bas pour les raisons qui ont été évoquées dans le paragraphe relatif aux dépenses de fonctionnement.
- Une conjonction de recettes de fonctionnement légèrement supérieures à la prévision et des dépenses de fonctionnement moins importantes que prévu.
- Il convient de rappeler que le premier « vrai » budget (2015) ayant été établi sur la base des rapports délégataires et des dépenses de l'ancien budget annexe de l'eau de la Métropole, il était difficile d'arriver à un bon niveau de précision, dans ces conditions.
- Certaines commandes, en début d'exercice, ont pris du retard, le temps que les marchés de la Métropole puissent être transférés ou scindés et que les marchés lancés par la Régie puissent être notifiés.
- La souscription de la totalité de l'emprunt prévu au budget compte tenu des taux très compétitifs en 2015.

Il sera ultérieurement proposé au conseil d'administration, lors du vote du budget supplémentaire 2016, d'affecter le résultat 2015. Une des pistes d'affectation sera d'en conserver une partie en section de fonctionnement de manière à pouvoir une régularisation ultérieure des amortissements qui ne peuvent pas aujourd'hui être réalisés, faute de transfert des immobilisations de la Métropole et dans l'attente d'une reconstitution réaliste de la valeur du patrimoine.

## 6) Annuités et encours de la dette

En 2015, les annuités de la dette de la Régie Eau d'Azur s'élèvent à 1.545.987,21 euros, dont 1.145.979,60 euros au titre du capital et 400.007,61 euros au titre des intérêts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de 21.393.887,66 euros.

Le compte financier 2015 :

- les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 113.273.577,07 euros,
- les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 98.032.674,98 euros,
- l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 15.240.902,09 euros.

La durée d'extinction de la dette, rapport de l'encours de la dette et l'épargne brute, est de : 1,46 ans.

Cette durée d'extinction de la dette est encore basse pour 2015. Elle va augmenter au fur et à mesure de la réalisation des investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ceci constitue un point de vigilance prioritaire de la Régie.

09

# Indicateurs réglementaires 2015





## IX. INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2015

L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement fixe l'obligation de produire chaque année des données et indicateurs de performance.

Ces derniers sont mentionnés aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales et définis en annexe I et II de l'arrêté du 2 mai 2017.

Parmi ceux-ci, des indicateurs de performance ont été définis afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires.

Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement (ONEMA).

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

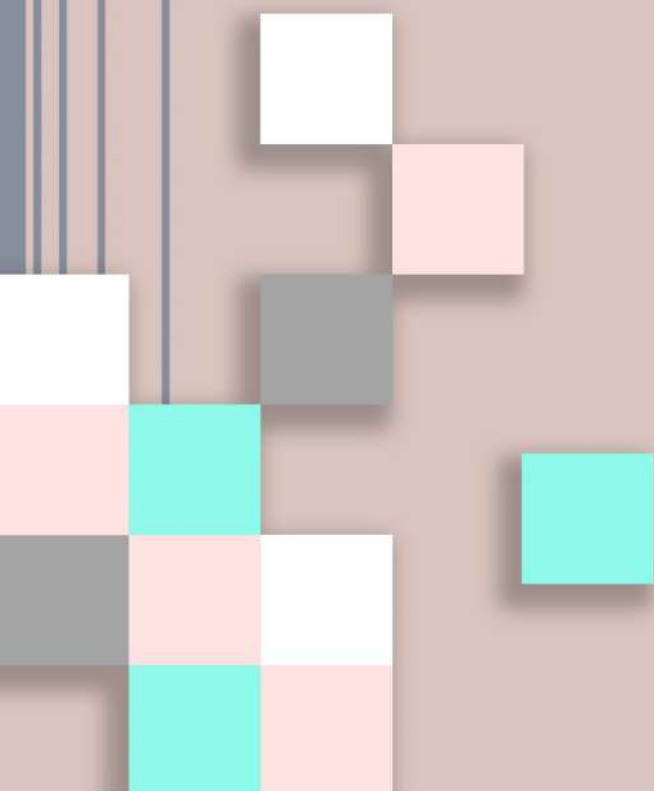
Le portail <http://www.services.eaufrance.fr/> permet de télécharger les fiches descriptives de chaque indicateur.

N° de Fiche	INDICATEURS DE PERFORMANCE	REA	LITTORAL Nice, 4 communes Est, Falcon, St André, La Trinité	Moyen pays La Gaude, St Jeannet, Gattières	Haut pays Vallées Tinée et Vésubie
<b>accès à l'eau et qualité du service à l'abonné</b>					
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	408 235	380 351	14 970	12 914
D102.1	prix TTC du m3 pour 120 m3 au 1er janvier 2016 (eau potable)	voir détail par commune	voir détail par commune	voir détail par commune	voir détail par commune
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré	1 jour ouvré	1 jour ouvré
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	100%	100%	100%	100%
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	3,89	2,34	4,80	14,68
P155.1	Taux de réclamations écrites : nbre/1000 abonnés	1,56	0,96	2,14	5,62
<b>gestion financière</b>					
P109.9	Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (€)	16 734	détail non disponible	détail non disponible	détail non disponible
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente*	4,01	détail non disponible	détail non disponible	détail non disponible
P153.2	durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,46 an			
<b>qualité de l'eau et protection des ressources</b>					
P101.1	eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (microbiologie)	98,21%	100,00%	100,00%	94,12%
P102.1	eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (physico-chimie)	99,07%	99,71%	98,63%	98,07%
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	46%	46%	68%	32%
<b>performance environnementale</b>					
P104.3	rendement du réseau de distribution	non représentatif	80,1%	67,5%	non représentatif
P106.3	indice linéaire de pertes en réseau ILP (m3/j/km)	non représentatif	21,56	11,65	non représentatif
P105.3	indice linéaire des volumes non comptés ILVNC (m3/j/km)	non représentatif	24,61	11,78	non représentatif
	indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j)**	non représentatif	86,99	24,18	non représentatif
<b>gestion patrimoniale</b>					
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	voir RPQS MNCA	voir RPQS MNCA	voir RPQS MNCA	voir RPQS MNCA
P103.2B	indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	97	109	92	72

\* le taux d'impayés traduit les premiers effets négatifs de la loi Brottes associés aux difficultés techniques du suivi du recouvrement par une structure en pleine création

\*\* indicateur demandé par l'Agence de l'Eau hors arrêté du 2 mai 2007

# Annexes





## X. ANNEXES

### 1) Indice d'avancement de la ressource en eau

Détail des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau (fiche Onema n°P108.3)

	IAPR (%)	Volumes			
<b>4 communes Littoral</b>	<b>40%</b>	<b>9 972 159</b>	<b>LA BOLLENE-VESUBIE</b>	<b>20%</b>	<b>221 688</b>
Divers Veolia	22%	226 714	Blave	20%	7 913
Vésubie	40%	9 745 445	Canal St-Roch	20%	33 465
<b>BAIROLS</b>	<b>60%</b>	<b>17 736</b>	Forage Turini	20%	2 644
Source de la Serre	60%	17 736	Praï	20%	177 666
Source de la Vignette	0%	-	<b>LA GAUDE</b>	<b>80%</b>	<b>1 011 571</b>
<b>BELVEDERE</b>	<b>60%</b>	<b>176 442</b>	canal de la Gravière	80%	632 376
Source Valette	60%	2 012	Meynier	80%	379 195
Sources Lauza-Baldoni-Robini	60%	171 723	<b>LA TOUR</b>	<b>60%</b>	<b>184 895</b>
Sources Luccio-Roubine	60%	2 706	Source Condamine	60%	15 334
<b>CLANS</b>	<b>20%</b>	<b>294 668</b>	Sources Bois Noir et Perthuis	60%	169 560
Source du Brusquet	20%	294 668	<b>LA TRINITE</b>	<b>37%</b>	<b>1 130 119</b>
Source du Pape	20%	-	Divers Veolia	22%	175 700
<b>DURANUS</b>	<b>60%</b>	<b>20 334</b>	Vésubie	40%	954 419
Source Campon	60%	-	<b>LANTOSQUE</b>	<b>0%</b>	<b>299 206</b>
Sources Concas	60%	499	Canal de la Cerisière	0%	21 191
Sources Font Deyros	60%	-	Canal de la Sarce	0%	1 963
Sources Peira et St-Pierre	60%	19 835	Canal du Seuil	0%	82 552
<b>FALICON</b>	<b>40%</b>	<b>130 698</b>	Canal Riou Frei	0%	35 407
Vésubie	40%	130 698	Henriette	0%	45 113
<b>GATIERES</b>	<b>49%</b>	<b>349 591</b>	Source de la Mairie	0%	38 909
canal de la Gravière	80%	76 606	Sources Ribouns-Tadène-Castelet	0%	2 743
Source Fondeirasse	40%	99 366	source Sarce	0%	22 730
Source St-Martin	40%	173 619	Vallon du Mairis	0%	48 598
<b>ILONSE</b>	<b>0%</b>	<b>18 266</b>	<b>MARIE</b>	<b>11%</b>	<b>14 171</b>
Prise sup. Moulin-Irougne	0%	14 015	Forage de la Bollinette	0%	6 692
Source Riou de Giraut	0%	4 251	Forage de Peïre	20%	7 479
<b>ISOLA</b>	<b>40%</b>	<b>513 583</b>	Source du Seuil	0%	-
Combe Grosse	40%	-	Sources Fontette	0%	-
Prise du vallon du Chastillon	40%	227 304	Sources Lauzette	0%	-
Source du Prae (Praye)	40%	286 279			

<b>NICE</b>	<b>49%</b>	<b>33 363 702</b>
Divers Veolia	80%	120 263
Prairies	80%	233 684
Prise superficielle du Roguez	40%	1 157
Sagnes	80%	7 120 901
Vésubie	40%	25 887 697
<b>RIMPLAS</b>	<b>40%</b>	<b>64 928</b>
Source de Rouagne	40%	64 928
<b>ROQUEBILLIERE</b>	<b>5%</b>	<b>955 498</b>
Barra et Lanciour	0%	41 979
Counigou	0%	-
Fondasse	0%	67 569
Fontans	40%	119 262
Imberts	0%	15 942
Ruès	0%	710 746
<b>ROUBION</b>	<b>60%</b>	<b>318 197</b>
Barbéons	60%	41 710
Calanque d'Or	60%	-
Content	60%	17 388
Saint-Pierre	60%	-
Vallon du Démant	60%	259 099
<b>ROURE</b>	<b>1%</b>	<b>47 522</b>
Forage Pont de Paule	50%	528
Source Rougios	0%	46 994
<b>SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE</b>	<b>39%</b>	<b>25 388</b>
Source de l'Agourre	60%	16 318
Source du Pra	0%	9 070
Source Rabuons	0%	-

<b>SAINT-ETIENNE-DE-TINEE</b>	<b>0%</b>	<b>981 247</b>
Bois Gaston	0%	-
Bourguet	0%	72 764
Cialancier	0%	11 930
Claï Haute et Basse	0%	732 260
Congiglions	0%	-
Douans	0%	66 880
Fuon Albes Dei Badin	0%	9 852
La Blâche	0%	5 695
Nabines	0%	-
Tolondet	0%	81 866
<b>SAINT-JEANNET</b>	<b>61%</b>	<b>800 433</b>
canal de la Gravière	80%	25 304
Féraud	80%	401 490
Mélange des 3 sources	40%	373 639
<b>SAINT-MARTIN-VESUBIE</b>	<b>78%</b>	<b>1 506 911</b>
Encouana	80%	19 749
Font Saint-Martin	60%	162 643
Serra Cremau	80%	1 106 616
Terras	80%	217 903
Vacherie Boréon	60%	-
<b>SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE</b>	<b>60%</b>	<b>27 771</b>
Les Plans	60%	27 771
<b>ST ANDRE DE LA ROCHE</b>	<b>42%</b>	<b>650 139</b>
Divers Veolia	80%	31 536
Vésubie	40%	618 603
<b>TOURNEFORT</b>	<b>14%</b>	<b>35 266</b>
Forage Courbaisse Tinée	40%	3 626
Source Font Fraye	40%	8 293
source Perthus	0%	23 347

<b>UTELLE</b>	<b>0%</b>	<b>172 269</b>
Cure	0%	16 757
Pompage Nappe du Var / Chaudan	0%	7 623
Ginart	0%	8 519
Gramaçon	0%	50 449
Guillet-Blaquet	0%	4 892
Pompage Vésubie / Village	0%	28 578
Roubi	0%	9 050
Sainte-Thérèse	0%	40 181
Tueïs	0%	6 219
<b>VALDEBLORE</b>	<b>0%</b>	<b>525 128</b>
Bouzou	0%	-
Cabane Vieille	0%	203 189
Minière Sup et Inf	0%	321 939
Mitenc	0%	-
Pentacros 1, 2 et 3	0%	-
<b>VENANSON</b>	<b>60%</b>	<b>50 985</b>
Grave	60%	-
Naidjes	60%	50 985
Saint-Esprit	60%	-
<b>Total général</b>	<b>46%</b>	<b>53 880 509</b>

## 2) Tarifs de l'eau

Tarifs de l'eau applicables au 1<sup>er</sup> semestre 2016 (usage domestique)  
 Prix du mètre cube d'eau pour une consommation annuelle type de

120 m<sup>3</sup>

Service de l'eau des communes gérées par REA et équipées de compteurs

		EAU POTABLE						
PERIMETRE DU SERVICE	COMMUNES	PART REGIE EAU D'AZUR		Total HORS TAXES (€/m <sup>3</sup> )	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m <sup>3</sup> ) <i>Indicateur D102</i>
		Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m <sup>3</sup> )		Préservation de la ressource (€/m <sup>3</sup> )	Lutte contre la pollution (€/m <sup>3</sup> )		
LITTORAL	Nice	45,13	0,8355	<b>1,21</b>	0,0700	0,2900	0,0864	<b>1,66</b>
	Falicon <i>(partie en régie)</i>	31,50	0,8437	<b>1,11</b>	0,0700	0,2900	0,0809	<b>1,55</b>
	La Trinité							
	Saint-André-de-la-Roche							
	Beaulieu-sur-Mer	56,52	0,8355	<b>1,31</b>	0,0700	0,2900	0,0919	<b>1,76</b>
	Cap d'Ail							
	Eze							
	Villefranche-sur-Mer							
MOYEN-PAYS	La Gaude	31,50	0,8437	<b>1,11</b>	0,0700	0,2900	0,0809	<b>1,55</b>
	Saint-Jeannet							
	Gattières <i>(partie en régie)</i>	94,42	0,6390	<b>1,43</b>	0,0700	0,2900	0,0985	<b>1,89</b>
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINEE	Clans	50,00	0,4500	<b>0,87</b>	0,0700	0,2900	0,0677	<b>1,30</b>
	Ilonse (hors Irougne)	46,00	0,7000	<b>1,08</b>	0,0700	0,2900	0,0792	<b>1,52</b>
	Saint-Sauveur-Sur-Tinée	20,00	0,7000	<b>0,87</b>	0,0700	0,2900	0,0677	<b>1,30</b>
	Station Isola 2000 <i>(commune d'Isola)</i>	43,50	1,1500	<b>1,51</b>	0,0700	0,2900	0,1029	<b>1,97</b>
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	La Bollène-Vésubie	70,00	0,5500	<b>1,13</b>	0,0700	0,2900	0,0820	<b>1,57</b>
	Duranus	31,50	0,8437	<b>1,11</b>	0,0700	0,2900	0,0809	<b>1,55</b>
	Roquebilière	58,40	0,7700	<b>1,26</b>	0,0700	0,2900	0,0891	<b>1,71</b>

# Tarifs de l'eau applicables au 1er semestre 2016 (usage domestique)

## Prix du mètre cube d'eau pour les communes du Haut Pays dont le mode de facturation est au forfait\*

Service de l'eau des communes gérées par REA et dont l'équipement en compteurs est en cours

		EAU POTABLE						
PERIMETRE DU SERVICE	COMMUNES	PART REGIE EAU D'AZUR		Total HORS TAXES (€/m <sup>3</sup> )	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m <sup>3</sup> ) <i>Indicateur D102</i>
		Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m <sup>3</sup> )		Préservation de la ressource (€/m <sup>3</sup> )	Lutte contre la pollution (€/m <sup>3</sup> )		
<b>FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION (forfait unique / par type de consommateur / par tranche de consommation)</b>								
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINEE	Bairols	0	0,8200	<b>0,82</b>	0,07	0,3700	0,0693	<b>1,33</b>
	Ilonse - Irougne	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,2800	0,0578	<b>1,11</b>
	La Tour	0	0,9700	<b>0,97</b>	0,07	0,3500	0,0765	<b>1,47</b>
	Marie	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,2500	0,0561	<b>1,08</b>
	Roubion	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,1900	0,0528	<b>1,01</b>
	Roure	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,2900	0,0583	<b>1,12</b>
	Tournefort Courbaisse	0	0,6000	<b>0,60</b>	0,07	0,1900	0,0473	<b>0,91</b>
Tournefort Village	0	0,6000	<b>0,60</b>	0,07	0,1900	0,0473	<b>0,91</b>	
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	Lantosque	0	0,9400	<b>0,94</b>	0,07	0,4000	0,0776	<b>1,49</b>
	Utelle	0	1,4200	<b>1,42</b>	0,07	0,3100	0,0990	<b>1,90</b>
<b>FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION (au nombre et par type de robinet)</b>								
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINEE	Isola Village	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,2000	0,0534	<b>1,02</b>
	Rimplas	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,3000	0,0589	<b>1,13</b>
	Saint-Dalmas-Le-Selvage	0	0,8000	<b>0,80</b>	0,07	0,3500	0,0671	<b>1,29</b>
	Saint-Etienne-De-Tinée (hors Auron)	0	0,8400	<b>0,84</b>	0,07	0,1800	0,0600	<b>1,15</b>
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	Belvédère	0	0,7900	<b>0,79</b>	0,07	0,2000	0,0583	<b>1,12</b>
	Saint-Martin-Vésubie	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,1700	0,0517	<b>0,99</b>
	Valdeblore	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,2600	0,0567	<b>1,09</b>
	Venanson	0	0,7000	<b>0,70</b>	0,07	0,2500	0,0561	<b>1,08</b>
<p>* La notion de prix pour une facture de 120 m<sup>3</sup> n'est pas applicable pour ces communes. Les tarifs indiqués ici sont conformes à ceux délibérés par le Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Azur et le Conseil Métropolitain de Nice Côte d'Azur.</p>								
<b>Tarifs modulés par REA</b>								

### 3) Détails par communes des volumes prélevés, produits, mis en distribution, consommés et du nombre d'habitants

COMMUNES	PRELEVEMENT D'EAU RESSOURCE *	PRODUCTION D'EAU POTABLE *	DISTRIBUTION D'EAU POTABLE *	VOLUME CONSOMME *	NOMBRE D'HABITANTS
<b>4 COMMUNES LITTORAL</b>	<b>9 831 911</b>	<b>9 413 388</b>	<b>3 557 518</b>	<b>2 998 983</b>	<b>16 363</b>
BAIROLS	17 736	17 736	17 736	-	107
BELVEDERE	179 567	176 442	176 442	-	641
CLANS	294 668	294 668	294 668	40 007	592
DURANUS	20 334	20 334	20 334	10 816	155
FALICON			130 698	123 953	1 991
GATTIERES	476 171	272 985	349 591	231 425	4 149
ILONSE	18 266	18 266	18 266	970	180
ISOLA (village et Isola 2000)	513 583	513 583	513 583		1 262
ISOLA 2000			-	103 104	
LA-BOLLENE-VESUBIE	221 688	221 688	221 688	36 224	551
LA GAUDE	379 195	379 195	937 574	670 656	6 725
LANTOSQUE	299 206	299 206	299 206	-	1 324
LA-TOUR-SUR-TINEE	184 895	184 895	184 895	-	578
LA TRINITE			1 130 119	561 176	10 303
MARIE	14 171	14 171	14 171	-	102
NICE	36 482 045	35 278 058	33 432 063	24 832 789	346 251
RIMPLAS	64 928	64 928	64 928	-	143
ROQUEBILLIERE	955 498	955 498	955 498	138 515	1 829
ROUBION	318 197	318 197	318 197	-	125
ROURE	47 521	47 521	47 521	-	204
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE			597 182	303 390	5 443
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	25 388	25 388	25 388	-	125
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	981 247	981 247	981 247	-	1 465
SAINT-JEANNET	775 129	775 129	800 433	474 567	4 096
SAINT-MARTIN-VESUBIE	1 530 130	1 506 911	1 506 911	-	1 375
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	27 771	27 771	27 771	-	445
TOURNEFORT	35 266	35 266	35 266	9 308	148
UTELLE	180 587	172 269	172 269	-	797
VALDEBLORE	525 128	525 128	525 128	-	1 146
VENANSON	50 985	50 985	50 985	-	151



**Crédits photos :** Régie Eau d'Azur - Métropole NCA - Ville de Nice -  
lavois.com - flickr- J.P Chevreau

**Impression :** Nis Photoffset

**Siège Social :**

Régie Eau d'Azur, Crystal Palace,  
369/371 promenade des Anglais  
06200 Nice

[contact@eaudazur.com](mailto:contact@eaudazur.com)